



Compagnie d'assurance et de réassurance ATLANTA

NOTICE D'INFORMATION

**RELATIVE AU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS EN VUE DE REGULARISER LE
MARCHÉ**

**PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
PREVUE LE 15 SEPTEMBRE 2014**

ORGANISME CONSEIL

CDG CAPITAL
GROUPE CDG

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application du décret n° 2.02.556 du 22 hija 1423 (24 février 2003), l'original de la présente notice d'information a été visé par le CDVM le 01/09/2014 sous la référence n° VI/EM/023/2014.

ABREVIATIONS

AGO	Assemblée Générale Ordinaire
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CAC	Commissaires aux comptes
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CMP	Cours Moyen Pondéré
CNC	Conseil National de Comptabilité
CPA	Conseil et Placements d'Assurances
Dh	Dirham Marocain
ETIC	Etats des informations complémentaires
IS	Impôt sur les Sociétés
Ln	Logarithme népérien
MDh	Million de Dirham Marocain
Rt	Rendement
VH	Volatilité Historique
VLT	Volatilité Long Terme
VCT	Volatilité Court Terme

SOMMAIRE

I. ATTESTATIONS	5
I.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
I.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
I.3 L'ORGANISME CONSEIL.....	16
I.4 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES.....	17
II. LE PROGRAMME DE RACHAT	18
II.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGAL	19
II.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME	20
II.3 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT.....	21
II.4 FINANCEMENT DU PROGRAMME	22
II.5 DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME	22
II.6 MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME.....	22
II.7 MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE	25
II.8 ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE	26
II.9 INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE D'ATLANTA.....	29
II.10 PROGRAMMES DE RACHAT PRECEDENTS	30
II.11 TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL	34
III. PRESENTATION D'ATLANTA	35
III.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	36
III.2 ACTIVITE ET ORGANISATION	38
III.3 BREVE PRESENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	41
III.4 BREVE PRESENTATION DES FILIALES DE ATLANTA.....	43
III.5 ACTIONNARIAT	46
III.6 EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES	46
III.7 FACTEURS DE RISQUES	51
IV. DONNEES COMPTABLES	53
IV.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR LA SOCIETE.	54
IV.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	58
IV.2 ETATS DE SYNTHESE	59

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du programme de rachat ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective du programme de rachat envisagé.

I. ATTESTATIONS

I.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Raison sociale	Compagnie d'Assurances et de Réassurance Atlanta
Représentant légal	M. Mohammed Hassan BENSALAH
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	181, Boulevard d'Anfa – Casablanca
Adresse électronique	info@atlanta.ma
Numéro de téléphone	05 22 95 76 76
Numéro de fax	05 22 36 98 12/14/16

Attestation

Objet : Programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration représenté par M. Mohamed Hassan BENSALAH, Président du Conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, à la date du visa de la notice d'information :

- la société détient directement 579 936 actions représentant 0,96% du capital social ;
- la société ne détient, indirectement, aucune action.

Il atteste également que les données de la présente notice d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société en vue de régulariser le marché. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mohammed Hassan BENSALAH

Président du Conseil d'Administration

I.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I.2.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet	ERNST & YOUNG
Représentant	Mr Abdelmejid FAIZ - Associé
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Benkadour – Casablanca
Téléphone	05 22 95 79 00
Fax	05 22 33 02 26
Adresse électronique	Abdelmejid.Faiz@ma.ey.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	1997
Date de l'expiration du mandat en cours	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014

Cabinet	DELOITTE AUDIT
Représentant	Mr Fawzi BRITEL - Associé
Adresse	288, boulevard Zerktouni – Casablanca
Téléphone	05 22 22 47 34/35/36
Fax	05 22 22 40 78
Adresse électronique	-
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2009
Date de l'expiration du mandat en cours	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014

I.2.2 ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE AUX ETATS DE SYNTHESE SOCIAUX DES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 ET 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux audités au titre des exercices clos au 31 décembre 2012 et 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse sociaux, tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2012 et 2013.

Casablanca, le 11 août 2014

Les commissaires aux comptes

A.Faiz
ERNST & YOUNG

F.BRITEL
DELOITTE AUDIT

Rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice 2012.

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.063.769.217,90 dont un bénéfice net de MAD 73.388.450,32.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion, sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion, la compagnie d'Assurance et de Réassurance ATLANTA, comme mentionné dans l'état B15 de l'ETIC, fait l'objet, depuis avril 2012, d'un contrôle fiscal au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur les revenus et des droits d'enregistrement et de timbres couvrant les exercices 2008 à 2011. Dans sa réponse aux notifications reçues relatives à l'exercice 2008, la compagnie ATLANTA a rejeté l'ensemble des

chefs de redressements qui lui ont été notifiés. A ce jour, aucune notification de redressement n'a été reçue par la compagnie au titre des exercices 2009 à 2011.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 22 mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG
Abdelmejid Faiz
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice 2013.

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1.060.751.047,61 dont un bénéfice net de MAD 55.686.925,36.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion, sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause notre opinion, et comme mentionné dans l'état B15 de l'ETIC, nous attirons votre attention sur le fait que suite au dénouement du contrôle fiscal ayant concerné la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus et les droits d'enregistrement et de timbres pour les exercices 2008 à 2011, un protocole d'accord a été signé avec le Direction Générale des Impôts en octobre 2013 réglant définitivement ce dossier.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 21 mars 2014

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejid Faiz
Associé

DELOITTE AUDIT

Fawzi BRITEL
Associé

I.2.3 ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RELATIVE AUX ETATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDÉS DES EXERCICES CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET 2013

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées contenues dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés audités au titre des exercices clos au 31 décembre 2012 et 2013.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente notice d'information, avec les états de synthèse consolidés, tels qu'audités par nos soins au titre des exercices 2012 et 2013.

Casablanca, le 11 août 2014

Les commissaires aux comptes

A.Faiz
ERNST & YOUNG

F.BRITEL
DELOITTE AUDIT

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés :

- **Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

Nous avons effectué l'audit des états de financiers consolidés, ci-joints, de la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA et de ses filiales (Groupe ATLANTA), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, le compte de produits et de charges consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.242.068 dont un bénéfice net consolidé de MAD 110.501.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe ATLANTA constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que suite au dénouement du contrôle fiscal ayant concerné la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus et les droits d'enregistrement et de timbres pour les exercices 2008 à 2011, un protocole d'accord a été signé avec le Direction Générale des Impôts en octobre 2013 réglant définitivement ce dossier.

Casablanca, le 21 mars 2014

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejjid Faiz
Associé

DELOITTE AUDIT

Fawzi BRITEL
Associé

- **Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**

Nous avons effectué l'audit des états de financiers consolidés, ci-joints, de la Compagnie d'Assurances et de Réassurance ATLANTA et de ses filiales (Groupe ATLANTA), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2012, le compte de produits et de charges consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1.190.181 dont un bénéfice net consolidé de MAD 101.245.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états

financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble du Groupe ATLANTA constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause notre opinion, la Compagnie d'Assurance et de Réassurance ATLANTA fait l'objet, depuis avril 2012, d'un contrôle fiscal au titre de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus et les droits d'enregistrement et de timbres couvrant les exercices 2008 à 2011, Dans sa réponse aux notifications reçues relatives à l'exercice 2008, la compagnie ATLANTA a rejeté l'ensemble des chefs de redressements qui lui ont été notifiés. A ce jour, aucune notification de redressement n'a été reçue par la compagnie au titre des exercices 2009 à 2011.

Casablanca, le 22 mars 2013

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG
Abdelmejjid Faiz
Associé

DELOITTE AUDIT
Fawzi BRITEL
Associé

I.3 L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital
Représentants légaux	Abdessamad ISSAMI
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	Tour Mamounia Place Moulay El Hassan - Rabat
Numéro de téléphone	05 37 66 52 82
Numéro de télécopieur	05 37 66 52 00
Adresse électronique	issami@cdgcapital.ma

La présente notice d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Par ailleurs, à la veille de la présente opération, ATLANTA compte parmi ses actionnaires le groupe CDG à hauteur de 14,62%. CDG Capital, qui est une filiale à 100% de la CDG, agit en tant que conseiller financier du 4^{ème} programme de rachat d'ATLANTA.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdessamad ISSAMI
CDG CAPITAL

I.4 LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Responsable de la communication financière	M. Taoufik LAALOU, Directeur Financier
Adresse	181, Boulevard d'Anfa - Casablanca
Téléphone	(212) 05 22 95 76 76
Fax	(212) 05 22 36 98 12/14/16
Email	t.laalou@atlanta.ma

II. LE PROGRAMME DE RACHAT

II.1 CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGAL

La réalisation du présent programme de rachat d'Atlanta de ses propres actions en vue de régulariser le marché s'inscrit dans le cadre législatif défini par :

- (i) les articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996) relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la Loi 20-05 ;
- (ii) le décret N 2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) modifiant et complétant le décret n°2-02-556 du 22 Dou-al Hijja (24 février 2003), fixant les normes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché ; et
- (iii) la circulaire du CDVM.

Ce programme proposé par le Conseil d'Administration du 18 juin 2014, sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 15 septembre 2014 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises. L'autorisation du programme de rachat, au sein de l'Assemblée Générale fera l'objet de la résolution suivante :

« RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, agissant conformément aux dispositions légales et réglementaires notamment les articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, le décret n°2-10-44 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en Bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions en vue de régulariser le marché et la circulaire du CDVM modifiée le 01 octobre 2013, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration relatif au programme de rachat en Bourse des valeurs par ATLANTA de ses propres actions en vue de régulariser le marché, et après avoir examiné l'ensemble des éléments contenus dans la notice d'information visée par le CDVM, autorise expressément ledit programme de rachat tel que proposé par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe ainsi les modalités de ce programme de rachat comme suit :

- Prix maximum d'achat: **90 dirhams**
- Prix minimum de vente : **60 dirhams**
- Nombre maximum d'actions à acquérir : **5% du capital, soit 3 009 521 actions**
- Délai d'autorisation : **18 mois, du 25 septembre 2014 au 24 mars 2016**
- programme : **Mode de financement du par la trésorerie disponible et par les concours bancaires**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs sans exception ni réserve au Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de procéder, dans le cadre des limites fixées ci-dessus, à l'exécution de ce programme de rachat des actions aux dates et conditions qu'il jugera opportunes.. »

II.2 OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le Conseil d'Administration d'ATLANTA souhaite renouveler le programme de rachat par ATLANTA de ses propres actions afin de régulariser le cours de l'action ATLANTA sur le marché boursier. Au titre de ce programme, ces interventions se feront sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à contre tendance, en cas de variation excessive du cours sur le marché, à la hausse et à la baisse. Cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché.

Le programme de rachat en vue de régulariser le cours du titre consiste à intervenir sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action. Ainsi, le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique.

Le rachat d'actions propres intervient également en cas d'une liquidité du titre s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours sur le marché.

Le programme de rachat d'actions propres par les émetteurs en vue de régulariser le marché d'un titre ne peut poursuivre d'autres objectifs que la régularisation du cours de l'action sur le marché boursier.

En particulier il ne peut avoir pour objectif :

- la constitution d'un stock de titres afin de procéder ultérieurement à une opération financière ou à une allocation aux salariés ;
- l'annulation postérieure des titres rachetés ;
- la recherche d'un résultat financier ;
- le soutien du cours en s'opposant à une tendance forte du marché.

II.3 CARACTERISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT

Titres concernés :	Actions ATLANTA
Prix maximum d'achat¹	90 Dh
Prix minimum de vente²	60 Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	3 009 521 actions, soit 5% du capital, sous réserve de l'approbation par l'AGO du 15 septembre 2014, du projet de résolution relatif à l'autorisation du programme de rachat
Somme maximale à engager	270 856 890 Dh
Durée du programme	18 mois
Calendrier	Du 25 septembre 2014 au 24 mars 2016 ³

Les caractéristiques du programme de rachat de ATLANTA ont été fixées par le Conseil d'Administration de ladite société tenu le 18 juin 2014, conformément (i) aux articles 279 et 281 de la Loi n°17-95 du 14 Rabii Attani 1417 (30 août 1996), (ii) au décret n°2-10-44 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) et (iii) à la circulaire du CDVM.

Conformément à l'article 279 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05, la valeur de l'ensemble des actions ATLANTA détenues par la société, ne pourrait être supérieure au montant de ses réserves autres que légales.

Au 31/12/2013, la société dispose de réserves autres que légales, d'un montant de 310 018 207 Dhs. Compte tenu du niveau actuel des réserves autres que la réserve légale, la société pourrait acquérir ses actions sur le Marché Central sans pour autant dépasser le niveau maximal à engager de 270 856 890 Dhs. Rappelons que ce montant intègre les 579 936 actions déjà détenues par la société.

Dans tous les cas, la valeur des actions propres détenues par la société ne peut à aucun moment être supérieure ni au montant des réserves autres que légales ni au maximum autorisé par l'Assemblée Générale du 15 septembre 2014. Dans le cas où ATLANTA procéderait pendant la durée du programme de rachat à la distribution voire la réduction de ses réserves autres que légales à un montant inférieur au montant autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2014, elle ne pourrait acquérir ses propres actions pour un montant dépassant lesdites réserves.

Par ailleurs, et conformément à l'article 333 de la loi 17-95 précitée, ne seront pas disponibles pour une éventuelle mise en distribution par l'Assemblée Générale, les réserves correspondant à la détention d'actions propres.

¹ Prix hors frais d'achat.

² Prix hors frais de vente.

³ Avec obligation d'informer la Bourse des Valeurs des modalités du programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs.

II.4 FINANCEMENT DU PROGRAMME

ATLANTA prévoit d'assurer le financement du présent programme de rachat d'actions (à un montant maximum 270 856 890 dirhams) par la mobilisation de sa trésorerie disponible⁴ qui s'élève à 78 050 525,71 dirhams au 31 décembre 2013, et éventuellement par des concours bancaires aux conditions actuelles du marché.

II.5 DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME

Conformément à l'article 281 de la Loi 17-95 telle que modifié et complété par la Loi 20-05 relative aux sociétés anonymes et au projet de résolutions soumis au vote de l'Assemblée Générale, le programme de rachat objet de la présente notice d'information s'étalera sur une période de 18 mois, du 25 septembre 2014 au 24 mars 2016, soit la durée maximale autorisée par la loi.

De même, conformément à l'article 3.12.1 du règlement général de la Bourse des Valeurs, qui stipule que l'émetteur désirant mettre en œuvre un programme de rachat doit informer la société gestionnaire des modalités dudit programme au moins 5 jours de bourse avant son démarrage, ATLANTA devra informer la bourse des valeurs des modalités du programme le 17 septembre 2014 au plus tard.

Tout retard dans l'information de la société gestionnaire est susceptible de retarder la date de début du programme. Le programme ne peut démarrer que 5 jours de bourse après avoir informé la société gestionnaire sans pour autant modifier la date de fin de programme.

II.6 MODALITES DE REALISATION DU PROGRAMME

Le programme de rachat en vue de régulariser le marché de l'action consiste à intervenir sur le marché par l'émission d'ordre d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire la volatilité et les variations excessives du cours de l'action.

ATLANTA envisage de confier la gestion et l'exécution du programme de rachat, objet de la présente notice d'information à CDG Capital Bourse.

Lorsqu'une opération sur titres à un impact sur le nombre d'actions ou leur nominal, comme une augmentation de capital, ou une division ou regroupement d'actions, ATLANTA prend, à l'avance, les dispositions nécessaires afin de faire valider par son Assemblée Générale et le CDVM, les nouvelles caractéristiques du programme et en informe à l'avance CDG Capital Bourse afin d'éviter toute interruption du programme de rachat.

Les achats et les cessions des actions ATLANTA seront effectués à tout moment sur le Marché Central de la Bourse de Casablanca à des prix d'achat et de vente fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, dans les limites de la fourchette autorisée par l'AGO du 15 septembre 2014. Ces ajustements seront approuvés dans le cadre des autorisations par les organes sociaux desdites opérations sur capital.

Le rachat d'actions en vue de régulariser le marché intervient également en cas de liquidité de l'action s'écartant significativement des niveaux habituels, empêchant la formation normale du cours. L'intervention de la société de bourse ne doit pas entraver le bon fonctionnement du marché. L'exécution du programme de rachat ne doit pas non plus induire en erreur sur le marché de l'action notamment sur l'identité, la qualité ou les intentions des acheteurs ou vendeurs.

⁴ Trésorerie Disponible + Titres et Valeurs de Placement non affectés aux opérations d'assurance.

Les opérations d'achat et de vente se feront en fonction des situations du marché par CDG Capital Bourse, selon le mandat de gestion couvrant le programme de rachat, confié par ATLANTA, représentée par M Jalal Benchekroun et ratifié en date 28 août 2014 pour une durée de 18 mois à compter de la date de début dudit programme.

Dans le cadre du programme de rachat, CDG Capital Bourse agit en toute indépendance quant à l'opportunité d'intervention sur les titres d'ATLANTA. CDG Capital Bourse doit être seul juge des moments et montants d'intervention sur le marché. Le tout dans le respect du cadre légal et réglementaire régissant les rachats en bourse.

De plus, ATLANTA s'engage à ne pas initier d'ordres de bourse en application du programme de rachat ni de donner d'instructions de nature à orienter les interventions de CDG Capital Bourse.

CDG Capital Bourse est libre de prendre l'initiative de réaliser des transactions à l'achat ou à la vente des actions ATLANTA sous réserve notamment :

- Du cadre légal et réglementaire régissant les rachats d'actions en bourse ;
- Des prix d'intervention votés par l'Assemblée Générale ;
- Des conditions fixées par l'Assemblée Générale ;
- Du montant des réserves facultatives de ATLANTA si ces dernières deviennent inférieures au montant maximal à engager par la société ;
- Des dispositions de l'article 279 de la loi sur la SA.

Toutefois, ATLANTA a la faculté de limiter, par voie d'avenant express, dûment signé par les parties, l'étendue des pouvoirs délégués à CDG Capital Bourse, moyennant le respect par ATLANTA d'un délai d'information de deux jours ouvrés préalablement à la date de prise d'effet de cette limitation de pouvoirs. Dans cette situation, ATLANTA devra informer sans délais le CDVM et la Bourse de Casablanca.

CDG Capital Bourse est tenue :

- d'établir et de transmettre à ATLANTA un état quotidien des transactions réalisées dans le cadre du programme de rachat. Cet état reprendra toutes les caractéristiques de la transaction : lieu d'exécution, date de l'opération, date de règlement, sens de l'opération (achat ou vente), cours d'exécution, montants bruts, commissions de la société de bourse, commissions de la Bourse de Casablanca, montants TVA et montants nets ;
- D'établir et de transmettre au Mandant une analyse mensuelle du marché des actions ATLANTA de telle manière à permettre au Mandant d'apprécier la régularisation dudit marché;
- et de transmettre à ATLANTA, au CDVM et à la Bourse de Casablanca, en temps utiles, tout document relatif au déroulement et à la réalisation de l'opération.

En outre, CDG Capital Bourse tiendra un registre des transactions permettant de suivre l'exécution du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ce registre indique, suivant l'ordre chronologique desdites transactions notamment, les mentions suivantes :

- La date et l'heure de la transaction ;
- Le cours et le sens de la transaction ;
- Le nombre d'action objet de la transaction ;
- Le coût total de l'opération ;
- La fraction du capital social représentée par les actions objet de la transaction et en cumul.

Dans un délai de cinq (5) jours après la fin de chaque mois, ATLANTA informe le CDVM des transactions exécutées sur l'action (date, volume et prix par action) pour le compte de ses dirigeants et de toutes autres personnes morales que ledit émetteur contrôle au sens de la loi sur la société anonyme.

II.7 MODALITES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE DE BOURSE

CDG Capital Bourse agit dans le cadre strict des moyens en titres et en espèces mis à sa disposition par ATLANTA. En aucun cas, CDG Capital Bourse ne peut affecter ses propres moyens financiers à l'exécution du programme de rachat. CDG Capital Bourse perçoit d'ATLANTA une rémunération en contrepartie de la prestation de gestion du programme de rachat. Ladite rémunération ne doit pas être conditionnée par référence ni à un nombre de transactions à réaliser, ni à un résultat financier à attendre pendant ou à l'issue du programme de rachat d'actions.

Les transactions afférentes au programme de rachat doivent être réalisées uniquement sur le marché central. L'intervention sur le marché de blocs pour la réalisation du programme de rachat est interdite.

En application du programme de rachat, CDG Capital Bourse ne peut présenter sur le marché que :

- Des ordres à l'achat dont le prix est au maximum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à l'achat, présente sur le marché ;
- Les ordres à la vente dont le prix est au minimum égal à celui de la dernière transaction indépendante ou à celui de la meilleure limite indépendante à la vente présente sur le marché ;
- Une transaction est réputée indépendante lorsqu'elle ne résulte pas de l'exécution du programme de rachat.

CDG Capital Bourse ne doit pas présenter concomitamment sur la feuille de marché plus d'un ordre par limite de cours et plus de trois ordres à des limites de cours différentes, dans un même sens.

Les ordres de bourse donnés par CDG Capital Bourse dans le cadre du programme de rachat sont transmis sur le marché boursier au plus tard 10 minutes avant le fixing de clôture dans la mesure où ATLANTA est cotée en continu.

Les ordres de bourse émis dans le cadre de l'exécution du programme de rachat doivent avoir une validité d'un jour.

En termes de volume, CDG Capital Bourse doit s'assurer que son intervention quotidienne sur le marché ne dépasse pas la plus élevée des valeurs suivantes :

- 25 % du nombre quotidien moyen des actions enregistré sur le marché central ;
- 500 actions à l'achat et à la vente.

Le nombre quotidien moyen précité est fixé sur la base des transactions enregistrées sur le marché central pendant le mois calendaire précédant celui durant lequel ladite intervention est effectuée.

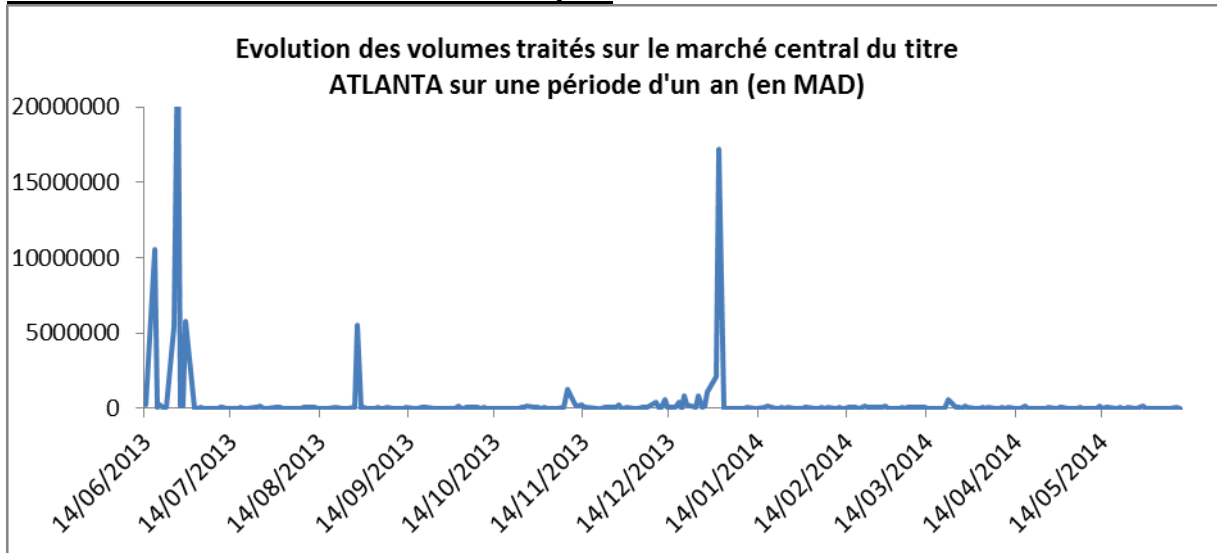
Si un stock résiduel venait à rester détenu par l'émetteur à l'issue du programme de rachat, il doit être liquidé dans les 12 mois à compter de la fin dudit programme dans les conditions suivantes :

- Le stock cumulé peut être cédé via le marché central et /ou le marché de bloc ;
- La sortie à travers le marché central se fait selon les mêmes règles d'intervention sur le marché qui s'appliquent au programme de rachat.

II.8 ELEMENTS DE FIXATION DE LA FOURCHETTE

II.7.1 ÉVOLUTION DE LA LIQUIDITE

Eléments de fixation de la fourchette de prix



Sur la période d'analyse (1an) allant du 13 juin 2013 au 10 juin 2014, 1 297 213 actions ATLANTA ont été échangées sur le marché central de la bourse de Casablanca, pour un volume de 86 Mdh, à un cours moyen pondéré de 66,3 Dh. Le coefficient de liquidité (nombre de titres échangés/nombre d'actions constituant le capital) s'établit à 2,16%.

Le volume moyen par séance s'établit à 358 378 Dh correspondant à 5 405 titres négociés en moyenne par séance.

Le volume maximum réalisé sur cette période a été constaté le 25 juin 2013 à 25,5 Mdh correspondant à 368 987 titres échangés au cours de clôture de 69 Dh.

La fourchette de prix dans laquelle a évolué le titre ATLANTA est comprise entre un cours minimum de 54 Dh observé le 25 juillet 2013 et un cours maximum de 69 Dh, observé le 25 juin 2013.

Par ailleurs, le volume traité lors des séances les plus actives (volume supérieur à 4 Mdh) représente 81% du volume global des échanges du titre au cours de la période d'analyse, soit 74,9 Mdh pour une quantité échangé de 1 042 362 titres. Le CMP ressort ainsi à 66,9 Dh.

Le taux de cotation de la valeur s'établit à 98,36% sur la période d'analyse.

Sur la période étudiée, le cours de l'action Atlanta a régressé de 3,6%.

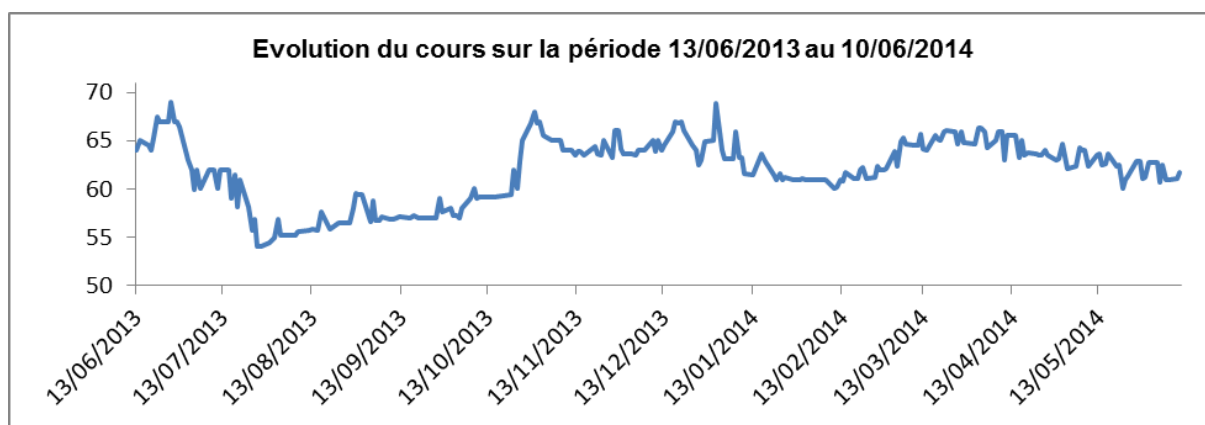
II.7.2 ÉVOLUTION DU COURS ET DE LA VOLATILITE

Evolution du cours

Période	Cours moyen par période* en Dh	Cours min de clôture en Dh	Cours max de clôture En Dh
1 mois Du 12/05/2014 au 10/06/2014	61,7	60,1	63,7
3 mois Du 14/03/2014 au 10/06/2014	63,8	60,1	66,3
6 mois Du 13/12/2013 au 10/06/2014	67,1	60,1	68,9
12 mois Du 13/06/2013 au 10/06/2014	66,3	54,0	69,0

* (Somme volume) / (Somme Quantité échangée) sur la période

Source : CDG Capital



Source : CDG Capital

L'analyse de l'évolution du cours d'ATLANTA durant la période allant du 13/06/2013 au 10/06/2014, fait ressortir les tendances suivantes, comme illustrées par le graphe ci-dessus :

- **1^{ère} phase de baisse** : Tendence baissière observée sur la période allant du 13/06/2013 au 11/11/2013 durant laquelle le cours a subi un mouvement baissier de forte amplitude sous performant ainsi l'indice MASI qui a progressé de 5,7%. La valeur ATLANTA a atteint son cours de clôture le plus bas de 54,0 Dh, enregistré durant la séance du 25/07/2013. Le volume échangé sur cette période s'est établi à 57,4 MDh;
- **2^{ème} phase de hausse** : Période haussière observée entre le 14/10/2013 jusqu'au 13/01/2014 enregistrant une performance de +4% avec un volume échangé de 27,4 MDh. Durant cette période, le cours de clôture le plus bas était de 59 Dh enregistré lors de la séance du 14/10/2013, le plus haut étant à 68,9 Dh enregistré le 31/12/2013. Sur la même période, l'indice du MASI a progressé de 3,2%;
- **3^{ème} phase d'instabilité** : marquée par une évolution en dent de scie entre le 16/01/2014 et le 10/06/2014 avec une régression de 2,9%, enregistrant le cours le plus bas au 10/02/2014 qui s'est établi à 60,05 Dh. La séance du 01/04/2014 a

enregistré le cours le plus élevé à 66,32 Dh. Le volume échangé durant cette période s'est établi à 3,4 MDh. Par ailleurs, l'indice MASI a progressé de 1,6% sur la même période.

Evolution de la volatilité :

Les volatilités court et long termes du titre ATLANTA comparées avec celles du MASI, du MADEX et du secteur des assurances sont données dans le tableau ci-dessous :

Volatilité	Atlanta	MASI	MADEX	Sect. Assurances	Atlanta/MASI
Volatilité CT - du 12/05/2014 au 10/06/2014	30,40%	4,54%	4,83%	12,24%	46,02%
Volatilité LT - du 13/06/2013 au 10/06/2014	32,90%	7,95%	8,38%	20,51%	70,47%

Source : CDG Capital

Le cours de l'action ATLANTA a connu, entre le 12 mai 2014 et le 10 juin 2014, une volatilité historique plus importante que celles enregistrées par les indices MASI, MADEX et l'indice sectoriel à court terme. En effet, la volatilité du titre ATLANTA s'est établie durant cette période à 30,40% contre 4,54% pour le MASI, 4,83% pour le MADEX et 12,24% pour l'indice sectoriel Assurances. Cette tendance est confirmée par la volatilité relative Atlanta/MASI qui s'est établie à 46,02% sur la même période.

La même tendance est constatée dans l'analyse de la volatilité Long terme. En effet, la valeur ATLANTA fluctue de manière plus importante par rapport à ses indices de référence, avec une volatilité à long terme de 32,90% contre des volatilités se situant entre 7,95% et 8,38% pour ses indices de référence. Sur le même horizon, la volatilité relative Atlanta/MASI s'est établie à 70,47%.

Pour rappel, la volatilité est obtenue par l'écart type des variations quotidiennes du cours de l'action (exprimées en base logarithmique), multiplié par la racine carrée du nombre de jours considérés, selon la formule suivante :

$$VH = \sqrt{N} * \sqrt{\frac{1}{T-1} \sum_{t=1}^T (R_t - \bar{R})^2}$$

Avec : $R_t = Ln(1+R^*_t)$

Où :

VH = Volatilité historique ;

N = 250 séances boursières (annualisé) ;

R_t = Rendement ;

R^{*t} = Variation quotidienne du cours de l'action entre le date t-1 et la date t ;

\bar{R} = Nombre de performances boursières calculées pendant la période ;

\bar{R} = Moyenne des rendements.

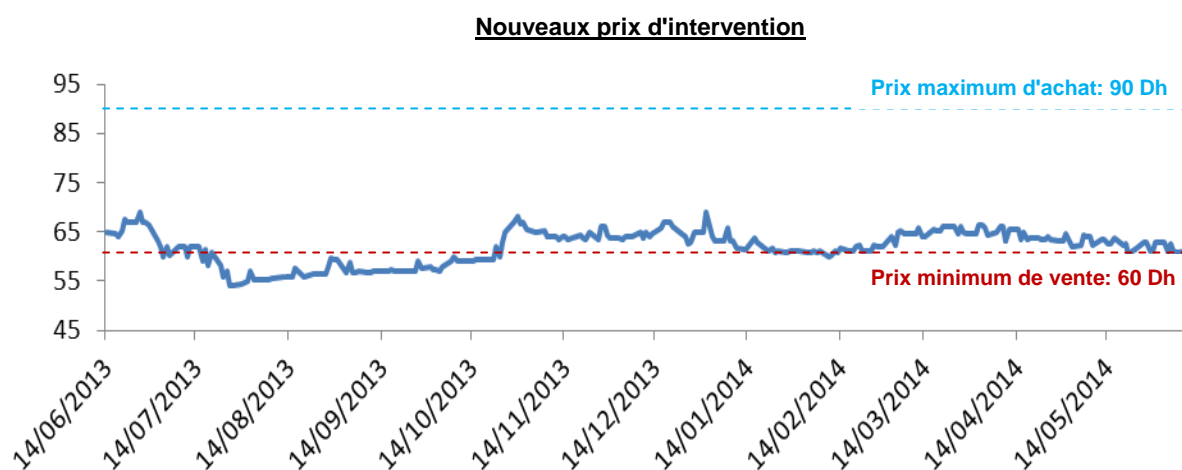
II.7.3 INTERPRETATION DE LA FOURCHETTE

En répartissant les cours moyens sur la période par palier de 5 Dh, on obtient le tableau suivant synthétisant les paliers les plus fréquents :

Cours moyen par palier de 5 Dh	Fréquence
]50-55]	31
]55-60]	103
]60-65]	189
]65-70]	20
]70-75]	0
]75-80]	0

Suite à la fréquence élevée du palier 60-65, le bas de fourchette du présent programme s'établira ainsi à 60 Dh.

En procédant au lissage des résultats pour l'obtention d'un écart relatif autour de 50%, en ligne avec les programmes de rachat précédents, le haut de fourchette s'établit à 90 Dh.



II.9 INCIDENCE DU PROGRAMME SUR LA SITUATION FINANCIERE D'ATLANTA

L'intention d'ATLANTA n'étant pas d'annuler les titres rachetés, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes de la société autre que l'enregistrement des plus ou moins-values éventuelles constatées au compte de résultat en fonction des cours de l'action au moment de l'exécution des ordres d'achat ou de vente des titres. Il est à noter que les ajustements dus aux fluctuations du cours devraient avoir un impact sur les provisions en cas de moins values constatées à la clôture de l'exercice comptable.

Dans le cas où ATLANTA acquerrait le nombre maximum d'actions à détenir du programme de rachat, soit 5% du capital (3 009 521 actions), au prix maximum de 90 Dh (haut de fourchette) et

les revendrait au prix minimum de 60 Dh (bas de fourchette), à chaque achat et vente, la moins-value maximale enregistrée à ces conditions de prix serait de 90 285 630 Dh.

II.10 PROGRAMMES DE RACHAT PRECEDENTS

1^{er} programme de rachat :

Le 1^{er} programme de rachat visant les actions ATLANTA a été initié en septembre 2008, avec les principales caractéristiques suivantes :

Titres concernés	Actions ATLANTA
Prix maximum d'achat et de vente	187,5 Dh
Prix minimum d'achat et de vente	125 Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	2 983 246 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	559,4 Mdh
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier	Du 10 septembre 2008 au 9 mars 2010.
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

Le tableau ci-dessous résume les transactions mensuelles relatives au 1^{er} programme de rachat d'ATLANTA sur 18 mois :

	Sept-08	Oct-08	Nov-08	Déc-08	Janv-09	Fév-09	Mars-09	Avril-09	Mai-09
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	0 (0%)	546 490 (0,91%)	918 379 (1,54%)	1 238 356 (2,07%)	1 304 505 (2,19%)	1 304 505 (2,19%)	1 316 697 (2,21%)	1 327 027 (2,22%)	1 439 490 (2,41%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	546 490	371 889	319 977	66 149	-	12 192	10 330	112 463	9 126
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	133,06	133,94	125,96	122,18	-	96,65	98,32	96,24	96,3
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	546 690 (0,91%)	918 379 (1,54%)	1 238 356 (2,07%)	1 304 505 (2,19%)	1 304 505 (2,19%)	1 316 697 (2,21%)	1 327 027 (2,22%)	1 439 490 (2,41%)	1 448 616 (2,43%)
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-16 981 570	-	-	-	-	-
+/- valeurs réalisées fin d'exercice(DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CDVM

	Juin-09	Juil-09	Août-09	Sept-09	Oct-09	Nov-09	Déc-09	Janv-10	Fév-10	Mars-10
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	1 448 616 (2,43%)	1 353 360 (2,27%)	1 369 798 (2,30%)	1 380 440 (2,31%)	1 462 270 (2,45%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	24 746	16 438	10 642	81 830	19 571	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à	112,86	103,92	101,93	98,63	95,49	-	-	-	-	-

l'achat (DH)											
Nombre total d'actions cédées durant le mois	120 002	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	109,46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	1 353 360 (2,27%)	1 369 798 (2,30%)	1 380 440 (2,31%)	1 462 270 (2,45%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	- 72 736 014	-	-	-	-
+/- valeurs réalisées fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	- 337 918	-	-	-	-

Source : CDVM

Durant les 18 mois du 1^{er} programme de rachat, ATLANTA a acquis 1 601 843 actions et a cédé 120 002 actions. Par conséquent, elle détient en propre, à la fin de son programme, 1 481 841 actions, soit 2,46% du capital.

2^{ème} programme de rachat :

Le 2^{ème} programme de rachat visant les actions ATLANTA a démarré en juillet 2010, avec les principales caractéristiques suivantes :

Titres concernés	Actions ATLANTA
Prix maximum d'achat	130 Dh
Prix minimum de vente	84 Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	3 009 522 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	391 237 860 Dh
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier	Du 1 ^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011.
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

Le tableau ci-dessous résume les transactions mensuelles relatives au 2^{ème} programme de rachat d'ATLANTA sur 18 mois :

	Juil-10	Aout-10	Sept-10	Oct-10	Nov-10	Déc-10	Janv-11	Fév-11	Mars-11
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(DH)										
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-90 695 927	-	-	-	-
+/- valeurs réalisées fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CDVM

	Avr-11	Mai-11	Juin-11	Juil-11	Aout-11	Sept-11	Oct-11	Nov-11	Déc-11
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)	1 481 841 (2,46%)
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-96 623 291
+/- valeurs réalisées fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CDVM

3^{ème} programme de rachat :

Le 3^{ème} programme de rachat visant les actions ATLANTA a démarré en février 2012, avec les principales caractéristiques suivantes :

Titres concernés	Actions ATLANTA
Prix maximum d'achat	95 Dh
Prix minimum de vente	65 Dh
Nombre maximum d'actions à détenir	3 009 521 actions, soit 5% du capital
Somme maximale à engager	285 904 590 Dh
Délai de l'autorisation	18 mois
Calendrier	Du 02 février 2012 au 02 août 2013.
Mode de financement	Par la trésorerie disponible et par les concours bancaires

Le tableau ci-dessous résume les transactions mensuelles relatives au 3^{ème} programme de rachat d'ATLANTA sur 18 mois :

	Fév-12	Mars-12	Avr-12	Mai-12	Juin-12	Juil-12	Août-12
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)

(% capital)								
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-
+/- valeurs réalisées fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : CDVM

	Sep-12	Oct-12	Nov-12	Déc-12	Jan-13	Fév-13	Mars-13
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-96 712 201	-	-	-
+/- valeurs réalisées fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-	-	-

Source : CDVM

	Avril-13	Mai-13	Juin-13	Jul-13	Août-13
Nombre d'actions détenues au début du mois (% capital)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)
Nombre total d'actions achetées durant le mois	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à l'achat (DH)	-	-	-	-	-
Nombre total d'actions cédées durant le mois	-	-	-	-	-
Cours moyen pondéré à la vente (DH)	-	-	-	-	-
Nombre d'actions détenues à la fin du mois (% capital)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)	1.481.841 (2,46%)
+/- valeurs latentes fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-
+/- valeurs réalisées fin d'exercice (DH)	-	-	-	-	-

A fin 2013, les provisions cumulées constatées s'élèvent à 98,3 Mdh.

II.11 TRAITEMENT COMPTABLE ET FISCAL

II.11.1 TRAITEMENT COMPTABLE

Les titres acquis par la société dans le cadre du programme de rachat seront considérés comme des Titres et Valeurs de placement.

A l'acquisition, ces titres seront comptabilisés à leur prix d'achat au débit du compte concerné. A la suite d'une cession de ces titres ou d'une partie de ces titres, le compte concerné sera crédité du montant initial de l'achat des titres vendus et la plus ou moins-value sera constatée dans les comptes du résultat financier.

A la fin de chaque exercice, la valeur des titres en portefeuille sera comparée au cours boursier et les moins-values latentes seront constatées. Le cours boursier retenu comme base de comparaison ainsi que la provision constatée sont calculés conformément à la réglementation qui régit les sociétés d'assurances et notamment l'Arrêté du ministre des finances N° 1548-05 du 28 Joumada II 1426 (4 Août 2005).

II.11.2 REGIME FISCAL

Le rachat par ATLANTA de ses propres titres aurait une incidence sur son résultat imposable dans la mesure où ces titres seraient cédés ultérieurement à un prix différent du prix de rachat. Cette différence de prix donnera lieu à des gains ou pertes soumis au régime des plus ou moins-values.

- **Régime fiscal applicable aux profits de cession**

Les profits nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables en totalité.

- **Régime fiscal applicable aux dividendes**

Les actions possédées par la société ne donnent pas droit aux dividendes.

III. PRESENTATION D'ATLANTA

III.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale :	Compagnie d'assurances et de réassurances ATLANTA.
Siège social :	181, Boulevard d'Anfa – Casablanca.
Forme juridique :	Société anonyme à Conseil d'Administration.
Date de constitution :	7 août 1947.
Durée de vie :	99 ans.
Objet social : (Article 3 des statuts)	<p>La société a pour objet, tant au Maroc qu'en tout autre pays :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Toutes opérations d'assurance, de réassurance contre tous risques pouvant atteindre les personnes ou les biens, y compris toutes opérations d'assurance vie ;▪ La représentation de toutes compagnies d'assurance ou de réassurance marocaines, françaises ou étrangères ;▪ Plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à ces objets ;▪ La participation directe ou indirecte sous une forme quelconque à toutes entreprises ou sociétés existantes ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.
Capital social à ce jour :	601 904 360 Dh, composé de 60 190 436 actions d'une valeur nominale de 10 Dh chacune.
Exercice social :	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Numéro d'Inscription au Registre de Commerce	16747 à Casablanca.
Téléphone :	(+212) 05 22 95 76 76.
Télécopie :	(+212) 05 22 36 98 12/14/16.
Site Web :	http://www.atlanta.ma
Adresse électronique :	info@atlanta.ma
Consultation des documents juridiques :	<p>Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège d'ATLANTA sis au 181, Boulevard d'Anfa – Casablanca.</p>
Liste des textes législatifs applicables à l'émetteur :	<p>La Société est régie par le droit marocain, la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05, ainsi que par ses statuts. Par ailleurs, la société est soumise aux textes et lois réglementant le secteur des assurances au Maroc, il s'agit essentiellement de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Dahir n° 1-02-238 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi n° 17-99 portant code des assurances ;• Dahir n° 1-04-05 du 1^{er} rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la loi n° 09-03 complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances ;• Dahir n° 1-06-17 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 39-05 modifiant

et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances ;

- Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°2173-08 du 9 hija 1429 (8décembre 2008) modifiant et complétant l'arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 1548-05 du 6 Ramadan 1426 (10 octobre 2005) relatif aux entreprises d'assurances et de réassurances.
- Décret n°2-59-1169 du 13 jourmada I 1379 (14 novembre 1959) relatif au tarif à appliquer aux constitutions de rentes allouées en réparation d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ou par décision judiciaire.

De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, la société est soumise également à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ;
- Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 Juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 Octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 entré en vigueur en novembre2004 ;
- Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n° 23-01, la loi 36-05 et la loi 44-06 ;
- Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété notamment par la loi n° 43-02) ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 Avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée ;
- Le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°822-08 du 14 avril 2008.

Régime fiscal

La Compagnie est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%.

Tribunal compétent en cas de litiges

Tribunal de Commerce de Casablanca.

III.2 ACTIVITE ET ORGANISATION

III.2.1 HISTORIQUE ET ACTIVITES

Présente sur le marché depuis plus de 60 ans, ATLANTA est une compagnie d'assurances contrôlée par le Groupe HOLMARCOM depuis 1974. Elle opère dans des branches multiples (maladie, accidents de travail, invalidité, décès, automobile, multirisques, responsabilité civile...etc.).

En 2006, CDG a rejoint le tour de table de la compagnie dans le cadre d'un protocole d'accord conclu le 21 septembre 2005 entre le groupe HOLMARCOM et la CDG portant projet de partenariat stratégique pour la constitution et le développement d'un pôle d'assurances.

Cette association répondait à la volonté de construire et de développer l'ensemble ATLANTA/SANAD, afin de le hisser au rang de pôle d'assurance de référence au Maroc et ce, notamment grâce aux compétences et au potentiel synergique offert par les partenaires, SANAD étant une filiale à presque 100% d'ATLANTA et qui opère également dans des branches multiples.

A l'issue de cette reconfiguration capitalistique, ATLANTA, dotée d'un capital de 116 Mdh au 31 décembre 2006, se trouvait détenue à hauteur de 58,2% par le Groupe HOLMARCOM et de 40% par le Groupe CDG.

Au 31 août 2007, le capital d'ATLANTA se montait à 591,6 Mdh, conjointement détenu par le Groupe HOLMARCOM et le Groupe CDG, à hauteur de 60% et 40% respectivement. Par la suite et consécutivement à son introduction en Bourse par cession de 17% du capital, l'actionnariat d'ATLANTA était contrôlé à parts égales par les deux groupes HOLMARCOM et CDG (40% chacun).

A ce jour, le capital social d'ATLANTA, qui s'élève à 601 904 360 de dirhams, est détenu par les deux Groupes HOLMARCOM et CDG à hauteur de 70,13% et 14,62% respectivement.

Les produits commercialisés par Atlanta peuvent être répartis en deux catégories :

- Assurance de personnes : il s'agit d'une assurance qui couvre des personnes physiques contre les accidents corporels, l'invalidité, la maladie... Elle est souscrite soit à titre individuel, soit à titre collectif (assurance-groupe). Elle englobe les catégories d'assurance vie et non vie suivantes :
 - Assurance Accidents de travail ;
 - Assurance Maladie ;
 - Invalidité ;
 - Décès ;
 - Epargne retraite ;
 - Epargne éducation ;
 - Accidents corporels.

- Assurances de responsabilité et de dommages aux biens : cette catégorie comprend les assurances non vie suivantes :
 - Assurance automobile ;
 - Assurance multirisques habitation ;
 - Assurance multirisques entreprises...
 - Assurances R.C, etc.

Pour ce qui est de la réassurance et même si toutes les compagnies d'assurances disposent d'un agrément pour cette activité, il est à noter que, suivant la pratique du marché, aucune compagnie d'assurances ne procède au placement en réassurance auprès des autres compagnies. Le marché se limite à des opérations d'acceptation via la Société Centrale de Réassurance.

III.2.2 ORGANISATION

Organes d'administration

Suivant l'article 16 des statuts d'ATLANTA, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. La durée des fonctions des Administrateurs nommés au cours de vie sociale est de 6 années maximum. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes du dernier exercice de son mandat et tenue l'année qui suit. Les administrateurs sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'AGO même si cette question n'est pas prévue à l'ordre du jour.

A la veille de la présente opération, le Conseil d'Administration d'ATLANTA se compose comme suit:

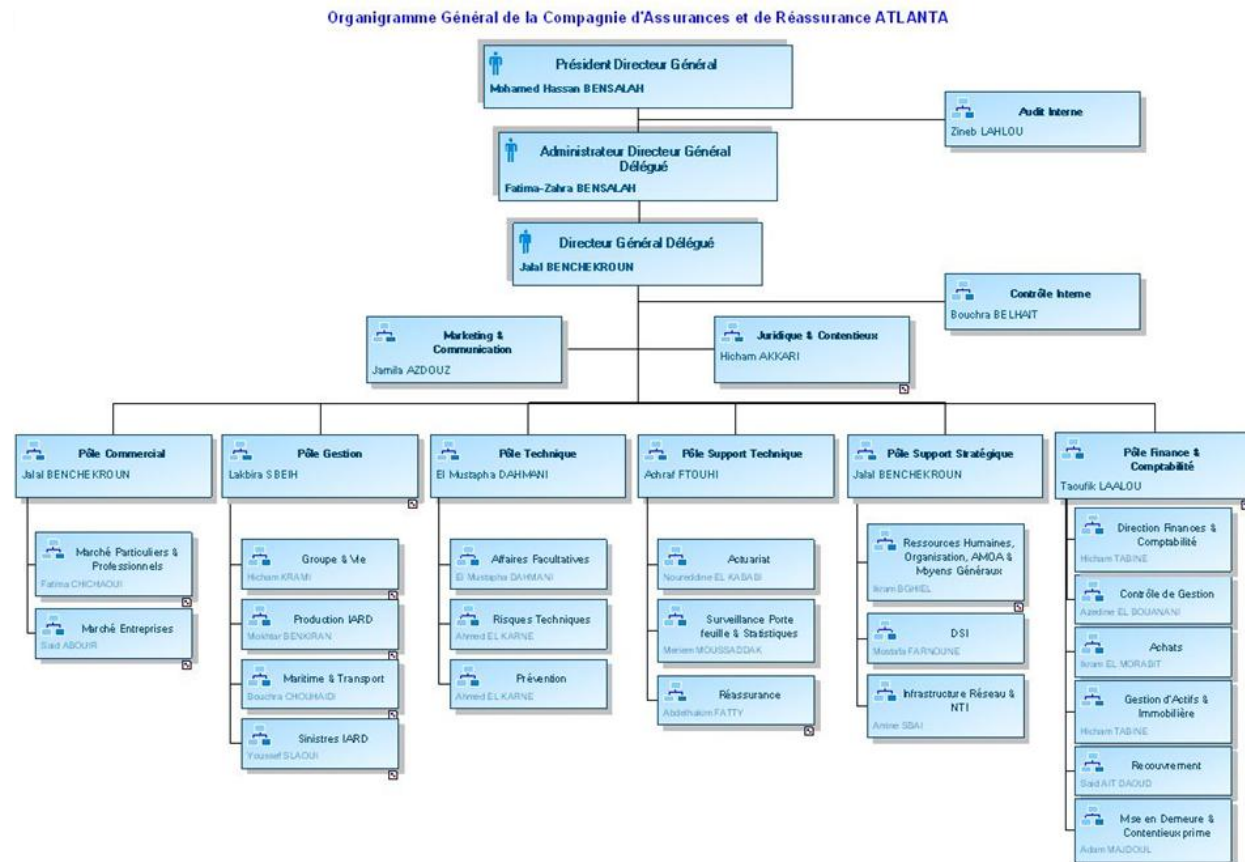
Nom	Qualité	Expiration du mandat
HOLMARCOM, Représentée par M. Mohamed Hassan BENSALAH	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
M. Mohamed Hassan BENSALAH	Président Directeur Général	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Mme Latifa BENSALAH née EL MOUTARAJJI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Mme Fatima-Zahra BENSALAH	Administrateur Directeur Général Délégué	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Monsieur Karim CHIOUAR	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014
CDG, Représentée par M. Anass HOUIR ALAMI	Administrateur	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Source : ATLANTA

Organes de direction

ATLANTA est dirigée par M. Mohamed Hassan BENSALAH en qualité de Président Directeur Général depuis 1992. Mme Fatima-Zahra BENSALAH est Administrateur Directeur Général Délégué de la Compagnie. La liste des autres principaux cadres dirigeants de la société se présente comme suit :

Organigramme fonctionnel actualisé d'ATLANTA



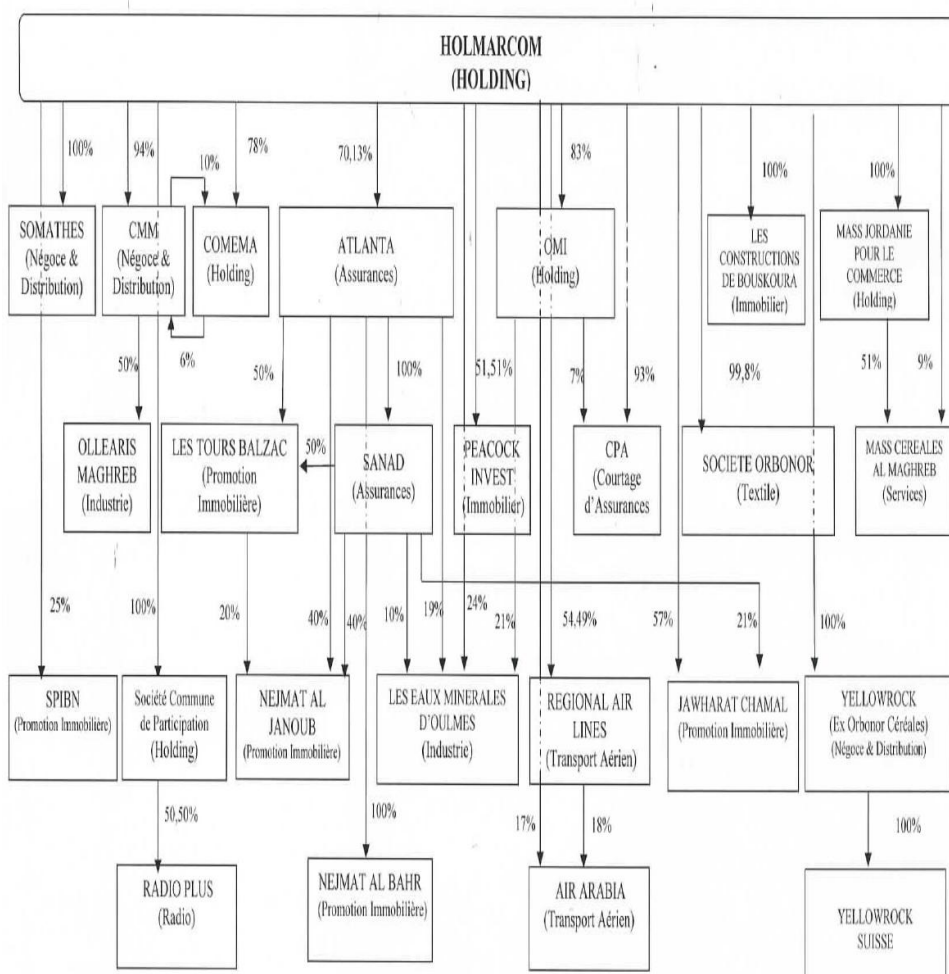
III.3 BREVE PRESENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

III.3.1 LE GROUPE HOLMARCOM

Dénomination	Holding Marocaine Commerciale et Financière « HOLMARCOM »
Activité	Société de prises de participation et de gestion de sociétés
Siège social	20, rue Mostafa El Mâani – Casablanca
Nombre d'actions/droits de vote détenus dans ATLANTA au 30/06/2014	42 213 454
Part du capital détenue 30/06/2014	70,13%
Total Bilan au 31/12/2013	2 309 541 142,71 MDh
Résultats nets au 31/12/2013	41 653 178,48 Dh MDh

Source : ATLANTA

L'organigramme juridique du groupe HOLMARCOM (filiales contrôlées par le holding Holmarcom) se présente comme suit :



Source : ATLANTA

Le Groupe HOLMARCOM est composé du holding mère « HOLMARCOM » qui détient une vingtaine de filiales composées de holdings (OMI, MASS JORDANIE POUR LE COMMERCE, L'IMPORT ET L'EXPORT et COMEMA) et de sociétés agissant dans plusieurs branches d'activités organisées autour de cinq pôles de métiers : Industrie, Assurance et courtage, Négoce et distribution, ainsi que Services et Immobilier.

III.3.2 LE GROUPE CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Activité	Institution Financière Publique d'Investissement
Siège social	Tour Mamounia Place My El Hassan- Rabat
Nombre d'actions/droits de vote détenus dans ATLANTA au 30/06/2014	8 797 065
Part du capital détenue au 30/06/2014	14,62%
Total Bilan au 31/12/2013	186 602 MDh
Résultat net part du groupe au 31/12/2013	964 MDh

Source : Comptes CDG consolidés & Bourse de Casablanca

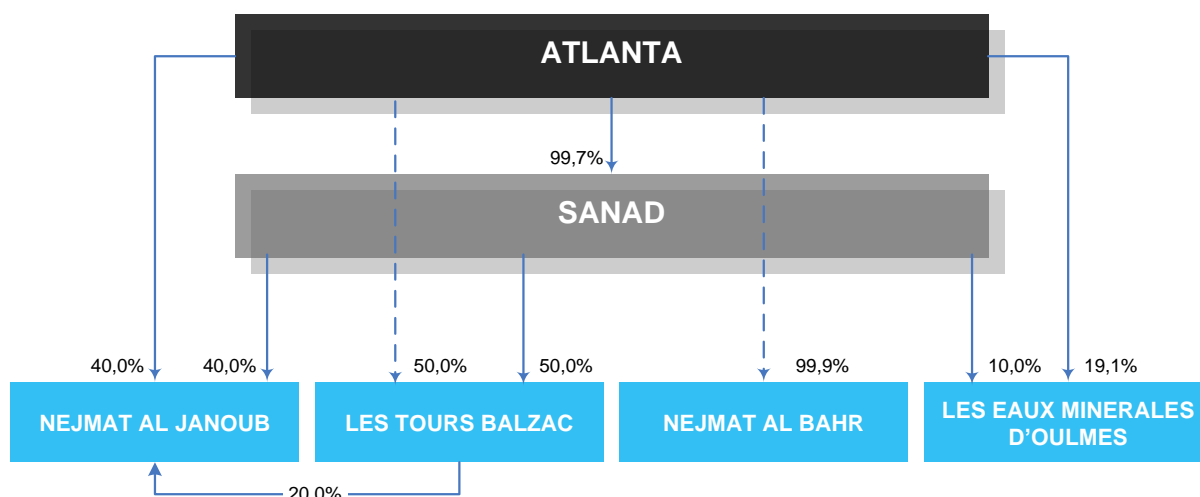
La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir du 10 février 1959.

La CDG s'est érigée au fil des années en acteur majeur de l'économie nationale et accompagnateur des politiques publiques de développement. Sa principale mission est de contribuer à la mobilisation de l'épargne à long terme et de veiller à son articulation sur des emplois utiles pour le développement économique du pays.

Le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion, investi d'une mission d'utilité collective, est aujourd'hui un acteur central dans le secteur des retraites, un intervenant majeur de la consolidation du secteur financier et bancaire et un opérateur de référence du développement territorial et durable du pays.

III.4 BREVE PRESENTATION DES FILIALES DE ATLANTA

Au 31/12/2013, Atlanta détient quatre filiales : SANAD, S.I. NEJMAT AL JANOUB, NEJMAT AL BAHR et Les Tours BALZAC ainsi que des participations directes dans la société cotée en Bourse les Eaux Minérales d'OULMES.



Source : ATLANTA

III.4.1 SANAD :

SANAD est une compagnie d'assurance et de réassurance opérant dans des branches multiples (Assurance Dommages et Assurance de personnes).

La compagnie marocaine d'assurance et de réassurance SANAD portait initialement la dénomination sociale de société d'assurances et de réassurances française «EMPIRE » fondée le 16 mai 1946.

Au départ, SANAD était spécialisée dans les risques « Entreprises » notamment dans le secteur des hydrocarbures. En 1985, SANAD s'est orientée vers le secteur maritime en assurant les bateaux de pêche et les marchandises transportées.

En 2005, SANAD devient filiale d'ATLANTA détenue à 99,6% du capital (soit 1 245 765 actions), et ce, suite au rachat par cette dernière des 73% du capital détenus par CPA.

Le capital de SANAD a été augmenté en 2007 par incorporation de réserves d'un montant de 125 MDH. Au 31 décembre 2013, il est de 250 MDH divisé en 2 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune.

Dénomination Sociale	SANAD
Siège Social	181 Boulevard d'Anfa - Casablanca – Maroc
Activité	Opérations d'assurances et de réassurances
Capital Social	250 MDh
Valeur nominale	100 Dh
Actions détenues en nombre et en %	2 491 530, soit 99,66%
Droits de vote détenus en nombre et en %	2 491 531, soit 99,66%
Chiffres d'affaires au 31/12/2013	1 461,8 MDh

Dividendes perçus au titre de l'exercice 2013	20 MDh
Résultat net 31/12/2013	64,7MDh

Source : ATLANTA

III.4.2 LES TOURS BALZAC:

Spécialisée dans le secteur de l'immobilier, la société « Les Tours BALZAC » est détenue à parts égales par les assureurs ATLANTA et SANAD à hauteur de 49,99% chacun. Au 31/12/2013, le capital social est de 31 Mdh.

Dénomination Sociale	Les Tours BALZAC
Siège social	20, Rue mostafa El Mâani – Casablanca
Date de Constitution	2002
Domaine d'activité	- Achat de tous terrains en vue de la réalisation de projets immobiliers ; - Construction d'ensembles immobiliers à usage commercial ou pour habitations ; - Toutes activités de promotion immobilière.
Capital Social	31 MDh
Valeur nominale	100 Dh
Actionnariat Actuel	- ATLANTA : 154 970 actions soit, 49,99% du capital ; - SANAD : 154 970 actions soit, 49,99% du capital ;
Droits de vote détenus en nombre et en %	154 970, soit, 49,99%
Chiffre d'affaires 31/12/2013	-
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2013	-
Résultat net 31/12/2013	-0,7MDh

Source : ATLANTA

III.4.3 NEJMAT AL JANOUB :

La société NEJMAT AL JANOUB a pour principale activité l'achat et la viabilisation de terrains ainsi que la promotion immobilière. Son capital est détenu à parts égales par ATLANTA et SANAD à hauteur de 40% chacune tandis que la société Les Tours de BALZAC en détient 20%.

Dénomination Sociale	SOCIETE IMMOBILIERE NEJMAT AL JANOUB SARL
Date de Constitution	1995
Siège social	20, Rue Mostafa El Mâani – Casablanca
Domaine d'activité	- L'achat de tous terrains à bâtir ; - La réalisation de tous morcellements et de tous lotissements ; - La construction de tous immeubles à usage d'habitation individuelle ou collective ; - La promotion immobilière.
Capital Social	1,5 MDh
Valeur nominale	100 Dh
Actionnariat actuel	ATLANTA : 40% ; SANAD : 40% ; Les Tours de Balzac : 20%
Droits de vote détenus en nombre et en %	6 000, soit 40%
Chiffre d'affaires 31/12/2013	0,6 MDh
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2013	-
Résultat net 31/12/2013	0,9 MDh

Source : ATLANTA

III.4.4 LES EAUX MINÉRALES D'OULMES:

Créée en 1934 suite à la signature d'un contrat de concession des Eaux Minérales du bassin d'OULMES pour une durée de 50 ans, la société Les Eaux Minérales d'OULMES a pour objet le captage et l'exploitation, l'importation et l'exportation de toutes eaux minérales et de toutes eaux de source marocaines ou étrangères, ainsi que tous produits dérivés.

Les domaines d'activité des Eaux Minérales d'OULMES couvrent le captage, la production, la mise en bouteille et la commercialisation d'eaux minérales naturelles plates SIDI ALI et gazeuses OULMES ainsi que d'eaux plates purifiées (Bahia).

Au 31/12/2013, la société totalise un chiffre d'affaires social de 1 224 Mdh, et un résultat net social de 79,4 Mdh.

Dénomination Sociale	Eaux Minérales d'Oulmès
Siège social	Zone industrielle de Bouskoura – 20180 Casablanca
Date de Constitution	1934
Domaine d'activité	Le captage et l'exploitation, l'importation et l'exportation de toutes eaux minérales et de toutes eaux de source marocaines ou étrangères, ainsi que tous produits dérivés.
Capital Social	198 MDh
Valeur nominale	100 Dh
Actionnariat	- Holmarcom : 24,16% - Omnium Marocain d'Investissement : 21,31% - Atlanta : 19,14% - SOCHEPAR : 11,21% - SANAD : 10,31%
Droits de vote détenus en nombre et en %	379 082, soit 19,14%
Chiffre d'affaires 31/12/2013	1 224 MDh
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2013	9,6 MDh
Résultat net 31/12/2013	79,4 MDh

Source : ATLANTA

III.4.5 NAJMAT AL BAHR :

La société NAJMAT AL BAHR a pour principale activité la promotion immobilière et l'administration et la gestion locative d'ensembles immobiliers en copropriété ou non. . Son capital est détenu en totalité par ATLANTA.

Dénomination Sociale	NAJMAT AL BAHR
Date de Constitution	18 février 2010
Siège social	181 Boulevard d'Anfa - Casablanca – Maroc
Domaine d'activité	Activités de promotion immobilière et l'administration et la gestion locative d'ensembles immobiliers en copropriété ou non
Capital Social	204 MDh
Valeur nominale	100 Dh
Actionnariat actuel	ATLANTA : 2 039 994 actions soit, 100,00% du capital
Droits de vote détenus en nombre et en %	2 039 994 soit, 100,00%
Chiffre d'affaires 31/12/2013	-
Dividendes perçus au titre de l'exercice 2013	-
Résultat net 31/12/2013	-0,6 MDh

Source : ATLANTA

III.5 ACTIONNARIAT

III.5.1 REPARTITION DU CAPITAL

En 2008, la société a procédé à la réduction de la valeur nominale de son action qui est passée de 100 à 10 dirhams.

A ce jour, et après l'augmentation du capital en 2009, le capital d'ATLANTA se compose de 60 190 436 titres.

Actionnaires	Capital au 31/12/2009	En % du capital	Capital au 31/12/2010	En % du capital	Capital au 31/12/2011	En % du capital
HOLMARCOM	241 319 730	40,09%	241 319 730	40,09%	241 319 730	40,09%
CDG	239 660 050	39,82%	240 892 650	40,02%	240 892 650	40,02%
Divers actionnaires	120 924 580	20,09%	119 691 980	19,89%	119 691 980	19,89%
Total	601 904 360	100%	601 904 360	100%	601 904 360	100%

Source : ATLANTA

Actionnaires	Capital au 31/12/2012	En % du capital	Capital au 31/12/2013	En % du capital	Capital à ce jour	En % du capital
HOLMARCOM	241 563 230	40,13%	241 563 230	40,13%	422 134 540	70,13%
CDG	250 174 950	41,56%	240 892 650	40,02%	87 970 650	14,62%
Divers actionnaires	110 166 180	18,30%	119 448 480	19,84%	91 799 170	15,25%
Total	601 904 360	100%	601 904 360	100%	601 904 360	100%

Source : ATLANTA

III.6 EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

III.6.1 EVENEMENTS RECENTS

Faits marquants 2013 :

L'exercice 2013 a été marqué par trois événements importants qu'a connus la Compagnie ATLANTA. Il s'agit de :

i) Mise en place d'une nouvelle organisation

En mai 2013, un nouvel organigramme a été élaboré et mis en place afin de faire face à une concurrence acerbée et satisfaire au mieux une clientèle de plus en plus exigeante et avertie.

L'objectif principal de cette nouvelle organisation est de mettre le client final et les intermédiaires au centre des préoccupations afin de mieux répondre à leurs besoins et leurs attentes.

ii) Création de deux comités

- **Comité de Direction** : qui se réunit à une fréquence bimensuelle et dont l'objectif est de parcourir & discuter les grands chantiers et prendre les décisions.

- **Comité Transversal** : qui se réunit à une fréquence mensuelle. Il a pour objectif d'informer les responsables de l'activité de la compagnie et de partager les projets en cours.

iii) Adhésion à GLOBUS, le premier réseau panafricain d'assurances :

Atlanta devient membre à part entière du réseau GLOBUS ainsi que son représentant exclusif au Maroc. L'adhésion a été officialisée le 30 septembre à Casablanca par Mohamed Hassan BENSALAH, Président d'Atlanta et Richard LOWE, Président du Réseau Globus et PDG du Groupe Activa, présent au Cameroun, Ghana, Guinée, Liberia et bientôt au Sierra Leone et en République Démocratique du Congo.

Faits marquants 2014 :

Par ailleurs, l'exercice 2014 a été marqué par la cession par la CDG de 30% du capital d'Atlanta à Holmarcom, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion stratégique des participations des deux groupes.

Le pourcentage de détention du groupe Holmarcom dans Atlanta a été ainsi porté à 70,13% suite à l'acquisition de 180 571 310 actions Atlanta.

Principaux indicateurs financiers relatifs aux exercices 2012 et 2013 :

Comptes sociaux

Les principaux indicateurs relatifs aux résultats sociaux se présentent comme suit :

Chiffres en Mdh	2012	2013	Var %
Primes Vie	132,8	149,7	12,7%
<i>En % des primes Vie et Non Vie</i>	<i>12,12%</i>	<i>12,85%</i>	
Primes émises nettes	132,8	149,7	12,7%
Primes Non Vie	963,2	1 015,0	5,4%
<i>En % des primes Vie et Non Vie</i>	<i>87,88%</i>	<i>87,15%</i>	
Primes émises nettes	965,6	1 028,6	6,5%
Variation des provisions pour primes non acquises	2,4	13,6	>100%
Total Primes Vie et Non Vie	1 096,0	1 164,7	6,3%
<i>Total en %</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	
Primes émises nettes	1 098,4	1 178,3	7,3%
Variation des provisions pour primes non acquises	2,4	13,6	>100%

Source : ATLANTA

A fin 2013, les primes acquises nettes de cession d'ATLANTA (Vie et Non Vie) enregistrent une progression de plus de 6% passant de 1 096,03 Mdh en 2012 à 1 164,7 Mdh en 2013. Cette progression s'explique par :

- La progression de la branche Non Vie, qui occupe une part importante dans le chiffre d'affaires global de la Compagnie (87% du total des primes). En effet, les primes enregistrées par cette branche ont atteint 1 015 Mdh en 2013 contre 963,2 Mdh en 2012, en hausse de 5,4%
- L'amélioration de la branche Vie, de 12,7 % en 2013 avec un total de primes acquises nettes de cession de 149,7 Mdh contre 132,8 Mdh à fin 2012.

Chiffres en Mdh	2012	2013	Var %
Résultat technique Non Vie	116,1	66,6	-42,7%
Résultat technique Vie	0,1	47,5	>100%
Résultat net	73,4	55,7	-24,1%

Source : ATLANTA

Détails du résultat technique Non Vie

Postes CPC	2012	2013	Var %
Primes	963,2	1 015,0	5,4%
Produits techniques d'exploitation	6,6	45,5	>100%
Prestations et frais	528,3	714,4	35,2%
Charges techniques d'exploitation	352,9	347,9	-1,4%
Produits de placement affectés aux op. d'ass	83,2	89,9	8,0%
Charges de placement affectées aux op. d'ass.	55,6	21,6	-61,2%
Résultat technique Non Vie	116,1	66,6	-42,7%

Source : ATLANTA

En 2013, le résultat technique Non Vie enregistre une baisse de 42,7%, s'établissant à 66,6 Mdh contre 116,1 Mdh en 2012, principalement en raison de l'accroissement du poste Prestations et frais de plus de 35%, à 714,4 Mdh contre 528,3 Mdh en 2012 ;

Détails du résultat technique Vie

Postes CPC	2012	2013	Var %
<i>Primes</i>	132,8	149,7	12,7%
<i>Produits techniques d'exploitation</i>	0,9	4,9	>100%
<i>Prestations et frais</i>	65,1	88,4	35,7%
<i>Charges technique d'exploitation</i>	47,2	48,7	3,3%
<i>Produits de placement affectés aux op. d'ass</i>	45,4	42,9	-5,5%
<i>Charges de placement affectées aux op d'ass</i>	66,8	12,9	-80,7%
Résultat technique Vie	0,1	47,5	>100%

Source : ATLANTA

En 2013, le résultat technique **Vie** s'établit à 47,5 Mdh contre 0,1 Mdh. Cette hausse significative s'explique par les éléments ci-dessous :

- La hausse des primes émises de 12,7% pour atteindre 149,7 Mdh en 2013 contre 132,8 Mdh en 2012 ;
- L'augmentation des produits techniques d'exploitation qui atteignent 4,9 Mdh contre 0,9 Mdh en 2012 ;
- Forte baisse des charges de placements de 80,7%, soit -53,9 Mdh ;
- Augmentation des prestations et frais de 35,7%.

A fin 2013, le résultat net d'Atlanta s'est établi à 55,7 Mdh contre 73,4 Mdh en 2012, soit une baisse de 24%.

Comptes consolidés

Les principaux indicateurs relatifs aux résultats consolidés sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Chiffres en Mdh	2012	2013	Var %
Primes Vie	336	323	-4,08%
<i>En % des primes Vie et Non Vie</i>	<i>14,85%</i>	<i>13,47%</i>	
Primes émises nettes	336	323	-4,08%
Primes Non Vie	1 928	2 073	7,54%
<i>En % des primes Vie et Non Vie</i>	<i>85,15%</i>	<i>86,53%</i>	
Primes émises nettes	1 935	2 096	8,27%
Variation des provisions pour primes non acquises	8	22	193,18%
Total Primes	2 264	2 396	5,82%
<i>Total en %</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>	
Primes émises nettes	2 272	2 418	6,45%
Variation des provisions pour primes non acquises	8	22	193,18%

A fin 2013, les primes acquises nettes de cession Consolidées du Groupe (Vie et Non Vie) ont progressées de 5,82% passant de 2 264 Mdh en 2012 à 2 396 Mdh en 2013. Cette progression est due à l'accroissement de la branche non Vie (85% du chiffre d'affaires total) de 7,54% passant de 1 928 Mdh en 2012 à 2 073 Mdh en 2013. Les primes de la branche Vie, ont enregistré, quant à elles, une baisse de 4% à 323 Mdh en 2013 contre 336 Mdh en 2012.

Détail du résultat technique Vie Consolidé et résultat Non Vie Consolidé

Postes CPC	2012	2013	Var %
Primes	336	323	-4,1%
Produits techniques d'exploitation	4	5	22,8%
Prestations et frais	242	247	2,0%
Charges techniques d'exploitation	107	106	-0,9%
Produits de placement affectés aux op. d'ass	75	72	-3,6%
Charges de placement affectées aux op d'ass	72	17	-76,4%
Résultat technique Vie Consolidé	-5,2	30,4	>100%

Postes CPC	2012	2013	Var %
Primes	1 928	2 073	7,5%
Variation des provisions pour primes non acquises	8	22	>100%
Produits techniques d'exploitation	28	64	>100%
Prestations et frais	1 032	1 448	40,2%
Charges technique d'exploitation	665	682	2,5%
Produits de placement affectés aux op. d'ass	172	212	22,9%
Charges de placement affectées aux op d'ass	268	57	-78,9%
Résultat technique Non Vie Consolidé	153,6	139,9	-8,9%

Chiffres en Mdh	2012	2013	Var %
Résultat technique Non Vie	153,6	139,9	-8,9%
Résultat technique Vie	-5,2	30,4	>100%
Résultat net	101,2	110,5	9,1%
Résultat net Part du Groupe	101,2	110,3	9,0%

En 2013, le résultat technique Vie consolidé enregistre une forte hausse pour atteindre 30,4 Mdh contre un déficit de 5 Mdh en 2012, principalement suite à baisse des charges de placement affectées aux opérations d'assurance de 76% à 17 Mdh contre 72 Mdh en 2012

Le résultat technique Non Vie enregistre un recul de 9% à 140 Mdh contre 154 Mdh en 2012, principalement suite à la hausse du poste prestations et frais de 40,2% à 1 448 Mdh contre 1 032 Mdh en 2012. Les primes Non Vie consolidées se sont accrues de 7,5% à 2 073 Mdh contre 1 928 Mdh en 2012.

Le résultat net consolidé du Groupe ATLANTA enregistre une hausse de près de 9% à 111 Mdh contre 101 Mdh en 2012.

La répartition du Résultat Net Part Du Groupe d'Atlanta par filiale se présente comme suit :

	ATLANTA	SANAD	T.BALSAC	N.BAHR	N.JANOUB	OULMES	ENSEMBLE
31/12/2012	72 804	19 961	-777	-481	1072	8 580	101 159
31/12/2013	42 403	54 774	-838	-290	906	13 343	110 298

Source : ATLANTA

III.7 FACTEURS DE RISQUES

III.7.1 RISQUE LIE A LA REGLEMENTATION DU SECTEUR DES ASSURANCES

La libéralisation tarifaire de certaines catégories d'assurances, notamment l'Automobile, pourrait se traduire par un renforcement de la concurrence engendrant une baisse des tarifs et un resserrement de la marge.

Atlanta s'est soumise au libre jeu de la concurrence et a anticipé cette libéralisation en adoptant une approche sélective en matière de souscription ainsi qu'une amélioration continue de la qualité de ses services.

III.7.2 RISQUE DE CONCENTRATION DU MARCHÉ DE L'ASSURANCE AU MAROC

Le secteur des assurances au Maroc a connu dans le passé de fortes vagues de concentration ayant abouti à une structuration du marché autour de six acteurs majeurs détenant plus de 75%. Pour les prochaines années, le secteur est appelé, probablement, à maintenir une stabilité du nombre d'acteurs actuels. Toutefois, Atlanta et sa filiale Sanad, de par leur appartenance à deux grands groupes nationaux, en l'occurrence Holmarcom et CDG, détiennent des atouts considérables pour garder et même améliorer leur positionnement dans le secteur et faire face à toute éventuelle concentration sur le marché.

III.7.3 RISQUE LIE A L'INSUFFISANCE DE FORMATION DANS LE METIER DE L'ASSURANCE AU MAROC

Les compagnies d'assurances marocaines souffrent d'une insuffisance structurelle de formation dans le métier de l'assurance qui ralentit le processus de développement des compétences. En

effet, suite à la marocanisation, le départ massif d'étrangers expérimentés a eu un impact négatif sur le niveau technique du secteur. Malgré la conclusion d'une convention de partenariat, en vertu de laquelle une option « actuariat-finances » a été créée par l'INSEA dans le cadre de son cycle de formation d'ingénieurs d'Etat à compter de l'année universitaire 1999-2000, les besoins en compétences sur le marché marocain demeurent importants en raison de l'insuffisance du nombre de diplômés (une vingtaine chaque année). Afin de pallier au manque de ressources expérimentées, Atlanta a mis en place une politique RH axée sur :

- La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation basé sur les résultats ;
- Une volonté d'accompagner ses collaborateurs dans le développement de leurs compétences notamment à travers des programmes de formation interne ;
- Une amélioration de la qualité de vie au travail et de la sécurité ; et
- Une politique de rémunération intégrant protection sociale et une rémunération

III.7.4 RISQUE LIE A LA STRATEGIE DE PLACEMENT

Les placements affectés aux opérations d'assurance constituent l'essentiel de l'actif des compagnies d'assurances. La sensibilité du portefeuille à l'évolution des marchés monétaire, obligataire et le marché des actions dépend de la stratégie de chacune en matière de placement.

III.7.5 RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est le risque qu'un assureur ne puisse faire face à ses obligations (rembourser un sinistre) à cause d'une inadéquation entre les flux générés par son actif et ceux générés par son passif. Atlanta a mis en place une politique rigoureuse de recouvrement des primes respectant les délais réglementaires ainsi qu'une gestion Actif/Passif respectant la durée des engagements et des placements.

IV. DONNEES COMPTABLES

IV.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR LA SOCIETE

Indication des méthodes d'évaluation appliquées par l'entreprise
<p>I - ACTIF IMMOBILISE</p> <p>A - Evaluation à l'entrée</p> <p>1 - Immobilisations en non-valeurs : Au Coût d'acquisition</p> <p>2 - Immobilisations incorporelles : Au Coût d'acquisition</p> <p>3 - Immobilisations corporelles : Au Coût d'acquisition</p> <p>4 - Immobilisations financières : à leur valeur nominale, pour les prêts immobilisés . A leur prix d'achat déduction faite des frais d'achat et coupons attachés dont le montant est connu, pour les titres à revenus variables</p> <p>5 - Placements affectés aux opérations d'assurances : A leur prix d'achat déduction faite des frais d'achat et coupons attachés dont le montant est connu, pour les titres à revenus variables. A leur prix d'achat, déduction faite des frais d'achat et des intérêts courus depuis la dernière échéance , pour les titres à revenus fixes.</p> <p>B - Corrections de valeurs</p> <p>1 - Méthodes d'amortissements : amortissement linéaire</p> <p>Taux d'amortissement :</p> <p>immobilisation en non valeurs : 20%</p> <p>immobilisations incorporelles : 33,33%</p> <p>immobilisations corporelles</p> <p>construction : 4%</p> <p>agencement : 10%</p> <p>matériel de transport : 20%</p> <p>materiel de bureau : 20%</p> <p>meublier de bureaux : 10%</p> <p>2 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation :</p> <p>Placements</p> <p>Actions et parts sociales</p> <p>Valeur d'entrée : coût d'acquisition (hors frais d'acquisition)</p> <p>Dividende : date de mise en paiement résultant de la décision de l'AGO</p> <p>Jetons de présence : décision de l'AGO</p> <p>Provisionnement :</p> <p>valeurs mobilières cotée a) provision pour dépréciation si la moins value atteint 25% de la valeur d'entrée cours appliqué pour le calcul de la provision : valeur moyenne des trois derniers mois précédant la date d'inventaire</p> <p>b) provision pour risque d'exigibilité par nature de placement lorsque la valeur globale inscrite au bilan est supérieur à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon le cours le plus bas au jour de l'inventaire.</p> <p>Sicav et fonds commun : Dernier prix de rachat.</p> <p>Obligations et bons à revenu fixe :</p> <p>Valeur d'entrée : coût d'acquisition (hors interets couru)</p> <p>Étalement des différences sur prix de remboursement</p> <p>Si Prix d'achat > Prix de remboursement</p> <p>La différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres</p> <p>Si Prix d'achat < Prix de remboursement</p> <p>La différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres</p> <p>3 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif</p> <p>II - ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</p> <p>A - Evaluation à l'entrée</p> <p>1 - Part des réassureurs dans les provisions techniques</p> <p>Ce compte enregistre, tant en ce qui concerne les émissions (provision pour primes non acquises et pour risques en cours) que les sinistres, la quote-part des provisions techniques revenant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la Société Centrale de Réassurance "SCR" au titre des 10% de cession légale et pour toute autre cession conventionnelle, - aux autres réassureurs, internationaux essentiellement, pour la cession conventionnelle. <p>Les dépôts espèces reçus des réassureurs, hors cession légale, sont comptabilisés au passif. Les créances en cession légale sur la SCR sont admises sans limitation en représentations des provisions techniques.</p>

2 - Créances et autres actifs circulants

Les créances et les autres actifs circulants sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale.

3 - Titres et autres valeurs de placements :

A leur prix d'achat déduction faite des frais d'achat et coupons attachés dont le montant est connu, pour les titres à revenus variables

A leur prix d'achat, déduction faite des frais d'achat et des intérêts courus depuis la dernière échéance, pour les titres à revenus fixes.

B - Corrections de valeurs

1 - Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

Les provisions pour dépréciation des créances sur les intermédiaires se composent de :

- Provisions évaluées sur la base des dossiers contentieux 100%
- Provisions évaluées sur la base des quittances impayées par âge comme suit :

PRIMES A RECEVOIR	0%
CREANCES PRE - DOUTEUSES	25%
CREANCES DOUTEUSES	50%
CREANCES CONTENTIEUSES	75%
CREANCES COMPROMISES	100%

Les créances sur la base desquelles sont calculées ces provisions s'entendent des primes ou cotisations et accessoires bruts de taxes et nets de frais d'acquisition.

2 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif

-

III - FINANCEMENT PERMANENT

1 - Méthodes de réévaluation

2 - Méthodes d'évaluation des provisions réglementées

Cette provision est constituée par les gains de change enregistrés au cours de l'exercice, la contrepartie va dans les charges non techniques non courantes.

3 - Dettes de financement permanent

Les dettes sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale.

4 - Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges

Cette provision est destinée à faire face à des risques ou à des charges dont on prévoit la réalisation dans un délai supérieur à 12 mois à la date de la clôture

de l'exercice, elle est inscrite en comptabilité au montant estimé de ce risque ou de cette charge.

5 - Méthodes d'évaluation des provisions techniques

Provision pour sinistres à payer

Elle représente la valeur estimée des dépenses nettes de recours à recevoir, relative aux sinistres survenus avant la fin de l'exercice, déclarés ou non à cette date.

Elles sont composées principalement des provisions pour sinistres à payer :

- accident du travail "A.T." :

la détermination des provisions pour sinistres à payer AT s'effectue selon

les trois méthodes suivantes pour l'ensemble des prestations, la plus élevée étant la seule retenue :

- . évaluation dossier par dossier,
- . évaluation par référence au coût moyen des sinistres des cinq derniers exercices,
- . évaluation basée sur les cadences de règlement observées dans l'entreprise au cours des dix derniers exercices.

- automobile : la compagnie applique les dispositions afférentes aux opérations d'assurances des véhicules

terrestres à moteur R.C ET GARANTIES AUTRES QUE R.C.. Les sinistres R.C. sont évalués selon les trois méthodes suivantes, la plus élevée étant la seule

retenue :

- . évaluation dossier par dossier,
- . évaluation par référence au coût moyen des sinistres des cinq derniers exercices,
- . évaluation basée sur les cadences de règlement observées dans l'entreprise au cours des dix derniers exercices.

les sinistres garanties autres que R.C. sont évalués selon les deux méthodes suivantes :

- . évaluation dossier par dossier,
- . évaluation par référence au coût moyen des sinistres des cinq derniers exercices,

- risques divers, maritime, accidents corporels, incendie : la réserve est calculée dossier par dossier

en fonction des dernières informations disponibles relatives au sinistres survenus et déclarés ou non.

- Les IBNR ou tardifs, de toutes les catégories non Vie, enregistrés en comptabilité correspondent à ceux découlant de l'application de la méthode SHEIN LADDER .

Provision pour primes non acquises

Cette provision est destinée à constater pour chacun des

contrats à prime payable d'avance, la part des primes émises de l'exercice et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime ou à défaut, du terme du contrat.

provision pour risque en cours

La provision pour risque en cours est calculée séparément pour chacune des catégories et sous catégories. Cette provision est constituée si le

pourcentage obtenu en additionnant, d'une part le rapport des sinistres survenus aux primes acquise des deux derniers exercices, et, d'autre part, la moitié du rapport des autres charges d'exploitation aux primes émises au cours de l'exercice inventorié, est supérieur à 100%. Dans ce cas, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risque en cours

Provisions mathématiques des rentes A.T.

Elle représente la valeur des engagements de la compagnie en ce qui concerne les rentes à payer aux victimes. Elle est calculée selon les méthodes actuariales basées sur un taux d'intérêts et une table de mortalité.

L'application de la nouvelle table de mortalité, suivant l'arrêté du ministre des finances n°1548-05, a dégagé une forte dotation de la R.M. GSR, étalée sur 7 ans que nous avons commencée en 2005

Provision mathématique CIMR

La provision mathématique représente la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré. Elle est composée essentiellement de la réserve mathématique retraite par capitalisation de la part salariale des cotisations à la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR).

provision mathématique de la catégorie temporaire décès

la provision mathématique est calculée selon la table de mortalité TD 88-90 telle que prévue par l'Arrêté du Ministre des Finances

provision pour participation aux bénéfices

C'est le montant des participations aux bénéfices techniques et financiers attribués ou à attribuer aux bénéficiaires de contrats, en application de l'article 12 de l'arrêté du ministre des finances/ et de la privatisation n° 2240604 DU 14 Kaada 1425 (27 décembre 2004) relatif au contrat d'assurances.

Le montant des participations aux bénéfices est porté à la provision pour participation aux bénéfices. Les sommes portées à cette provision sont affectées à la provision mathématique ou inscrites dans des comptes individuels ou versées aux souscripteurs, au cours des trois exercices suivant celui au titre duquel elles ont été portées à la provision pour participation aux bénéfices;

Provision pour fluctuation de sinistralité

provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux :

- opérations d'assurances en cas de décès ;

Elle est déterminée comme suit :

a -Primes acquises

b-Prestations et frais

c-variation des provisions pour SAP

d-Solde technique = ((a* 0,8)-b-c)

Si solde négatif, aucune affectation

e-Montant affecté à la provision min 70% * d

f-Provision F.S. au 31 de l'exercice précédent

g-Prélèvement de l'exercice

h-Provision F.S. au 31 12 l'exercice = (e+f-g)

i-Plafond = moyenne des primes émises au cours des 3 derniers exercices Groupe Décès.

- accident du travail ;

- responsabilité civile des véhicules terrestres à moteurs.

Elle est déterminée comme suit :

a-Primes émises (nettes de cessions en réassurances)

b-Variation des provisions pour primes non acquises (net de cessions en réassurance)

c-Variation des provisions pour risques en cours (net de cessions en réassurance)

e-Produits techniques d'exploitation

f-Prestations et frais payés (net de cessions en réassurance)

g-Variation des provisions pour SAP (net de cessions en réassurance)

h-Charges techniques d'exploitation

i-Solde technique (a-b-c+e-f-g-h) (si le solde est négatif aucune affectation à la provision)

j-Montant à affecter à la provision pour fluctuation de sinistralité (50% * i)

k-Provision pour fluctuation de sinistralité au 31 12 précédent

l-Prélèvement effectué sur la provision pour F.S. au cours de l'exercice

m-Provision pour F.S. à constituer au 31 12 de l'exercice (j+k-l)

n-Plafond de la provision pour F.S. 35% de la moyenne des primes émises au cours des 5 derniers exercices nettes de cessions

provision de capitalisation

Provision destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu.

Valeurs concernées :

.Valeurs de l'état

.Valeurs jouissant de la garantie de l'état

.Obligations émises par les banques

.Titres de créances négociables (B.S.F.)

.Titres de créances négociables (certificats de dépôt)

.Obligations cotées à la bourse des valeurs

.Autres Obligations dont l'émission a reçu le visa du CDVM

.Obligations émises par les fonds de placements collectifs en titrisation

Cette provision est alimentée par les plus-values réalisées sur les placements précités

Si moins-value le montant est imputé sur la provision de capitalisation.

Plafond de la provision de capitalisation = 15% des valeurs précitées.

provision pour aléas financiers

Provision destinée à compenser la baisse de rendement de l'actif.

si le taux de rendement des placements affectés à la représentation des provisions techniques afférentes aux opérations d'assurances vie ou à la gestion spéciale des rentes accidents du travail, diminué d'un dixième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques et du montant moyen des mathématiques brutes de réassurances des deux derniers exercices, une provision pour aléas financier est constituée.

Elle est calculée comme suit :

a-Taux de rendement des placements = (Produits des placements - charges de placts) / Montant moyen des P.M.

b-Montant des intérêts techniques

c-Intérêts techniques / Montant moyen des P.M.

Si $a \cdot 90\% < c$: la dotation = à la différence entre $a \cdot 90\%$ et c.

les primes à émettre et les primes à annuler sont déterminés suivant la methode shein ladder

6 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif

IV - PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)

1 - Dettes pour espèces remises par les réassureurs

Ce compte enregistre les dépôts des réassureurs correspondant à la part de ceux ci dans les provision technique sauf la société centrale de réassurance

la Société Centrale de Réassurance "SCR" au titre des 10% de cession légale

2 - Dettes du passif circulant

Les dettes sont inscrits en comptabilité à leur valeur nominale.

3 - Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges

4 - Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif

V - TRESORERIE

1 - Trésorerie - Actif

Ce compte ne regroupe que les comptes de trésorerie dont le solde est débiteur.

2 - Trésorerie - Passif

Ce compte ne regroupe que les comptes de trésorerie dont le solde est créditeur.

IV.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

▪ Exercice 2012

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
Atlanta	100,00%	Intégration Globale
Sanad	99,66%	Intégration Globale
Najm Al Bahr	100,00%	Intégration Globale
Tour balzacs	99,82%	Intégration Globale
Nejmat Al Janoub	99,75%	Intégration Globale
Les Eaux Minérale d'Oulmès	29,20%	Mise en équivalence

▪ Exercice 2013

<i>Sociétés</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>	<i>Méthode de consolidation</i>
Atlanta	100,00%	Intégration Globale
Sanad	99,66%	Intégration Globale
Najm Al Bahr	100,00%	Intégration Globale
Tour balzacs	99,82%	Intégration Globale
Nejmat Al Janoub	99,75%	Intégration Globale
Les Eaux Minérale d'Oulmès	29,45%	Mise en équivalence

IV.2 ETATS DE SYNTHESE

IV.2.1 COMPTES SOCIAUX – 2013

Bilan

ACTIF	Exercice			Exercice Précédent
	Brut	Amort/Prov..	Net	
ACTIF IMMOBILISE	4 691 111 943,01	351 905 386,10	4 339 206 556,91	4 249 658 587,15
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	7 832 916,60	5 424 369,02	2 408 547,58	1 639 735,45
Frais préliminaires	602 854,00	550 222,41	52 631,59	165 548,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices	7 230 062,60	4 874 146,61	2 355 915,99	1 474 186,86
Primes de remboursement des obligations				0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 134 777,31	3 950 290,64	184 486,67	10 055,00
Immobilisation en recherche et développement				0,00
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				0,00
Fonds commercial			0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	4 134 777,31	3 950 290,64	184 486,67	10 055,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 370 719,02	61 110 973,82	11 259 745,20	12 953 657,37
Terrains			0,00	0,00
Constructions	20 360 567,92	14 602 562,32	5 758 005,60	6 890 459,95
Installations techniques, matériel et outillage	0,00		0,00	0,00
Matériel de transport	7 968 585,88	6 713 371,99	1 255 213,89	1 379 181,95
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	44 041 565,22	39 795 039,51	4 246 525,71	4 684 015,47
Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00		0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	40 510 494,30	10 654 193,38	29 856 300,92	31 127 561,86
Prêts immobilisés	8 638 034,28		8 638 034,28	8 686 295,22
Autres créances financières	109 315,06		109 315,06	109 315,06
Titres de participation	31 756 000,00	10 654 193,38	21 101 806,62	22 324 806,62
Autres titres immobilisés	7 144,96		7 144,96	7 144,96
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	4 566 263 035,78	270 765 559,24	4 295 497 476,54	4 203 927 577,47
Placements immobiliers	135 037 966,03	42 010 982,99	93 026 983,04	96 820 186,53
Obligations et bons et titres de créances négociables	552 479 005,81		552 479 005,81	346 035 684,88
			0,00	0,00
Actions et parts sociales	3 786 340 570,66	228 754 576,25	3 557 585 994,41	3 705 781 307,32
Prêts et effets assimilés	32 191 869,83		32 191 869,83	31 092 985,10
Dépôts en comptes indisponibles	41 901 156,40		41 901 156,40	5 742 751,25
Placements affectés aux contrats en unités de compte			0,00	0,00
Dépôts auprès des cédantes			0,00	0,00
Autres placements	18 312 467,05		18 312 467,05	18 454 662,39
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
Diminution de créances immobilisées et des placements				0,00
Augm. des dettes de financement et des provisions techniques				0,00
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	2 134 908 952,06	304 420 927,00	1 830 488 025,06	1 738 855 997,05
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	636 343 365,29	0,00	636 343 365,29	611 460 291,44
Provisions pour primes non acquises	10 081 039,76		10 081 039,76	16 097 316,39
Provisions pour sinistres à payer	518 135 136,09		518 135 136,09	485 758 757,07
Provisions des assurances vie	81 633 536,19		81 633 536,19	86 298 566,86
			0,00	0,00
Autres provisions techniques	26 493 653,25		26 493 653,25	23 305 651,12
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	1 423 038 462,11	302 543 725,98	1 120 494 736,13	1 056 735 201,27
Cessionnaires et cptes rattachés débiteurs	202 498 386,73	668 970,72	201 829 416,01	175 525 728,99
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rat	1 032 915 445,81	295 634 557,96	737 280 887,85	672 637 483,11
Personnel débiteur	1 522 354,54		1 522 354,54	1 904 912,93
Etat débiteur	31 216 313,82		31 216 313,82	36 698 618,78
Comptes d'associés débiteurs			0,00	0,00
Autres débiteurs	75 660 522,07	6 240 197,30	69 420 324,77	54 660 902,41
Comptes de régularisation-actif	79 225 439,14		79 225 439,14	115 307 555,05
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux op.d'as	75 527 124,66	1 877 201,02	73 649 923,64	70 660 504,34
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF (Eléments circulants)				
TRESORERIE	4 400 602,08	0,00	4 400 602,08	4 747 288,84
TRESORERIE-ACTIF	4 400 602,08	0,00	4 400 602,08	4 747 288,84
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	4 312 671,03		4 312 671,03	4 660 460,77
Caisses, régies d'avances et accreditifs	87 931,05		87 931,05	86 828,07
TOTAL GENERAL	6 830 421 497,15	656 326 313,10	6 174 095 184,05	5 993 261 873,04

PASSIF				Exercice	Exercice Précédent
FINANCEMENT PERMANENT				5 291 048 956,86	5 138 368 286,51
CAPITAUX PROPRES				1 060 739 325,78	1 063 760 995,42
	Capital social ou fonds d'établissement		601 904 360,00	601 904 360,00	
	à déduire : Actionnaires, capital souscrit non appelé			0,00	
	Capital appelé, (dont versé.....)			0,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		105 362 240,00	105 362 240,00	
	Ecarts de réévaluation			0,00	
	Réserve légale		60 190 436,00	60 190 436,00	
	Autres réserves		204 655 966,51	203 174 125,51	
	Report à nouveau (1)		32 939 397,91	19 741 383,59	
	Fonds social complémentaire			0,00	
	Résultats nets en instance d'affectation (1)			0,00	
	Résultat net de l'exercice (1)		55 686 925,36	73 388 450,32	
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES				11 721,83	8 222,48
	Provisions réglementées		11 721,83	8 222,48	
DETTES DE FINANCEMENT				5 108 686,53	5 112 686,53
	Emprunts obligataires			0,00	
	Emprunts pour fonds d'établissement			0,00	
	Autres dettes de financement		5 108 686,53	5 112 686,53	
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES				0,00	0,00
	Provisions pour risques			0,00	
	Provisions pour charges			0,00	
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES				4 225 189 222,72	4 069 486 382,08
	Provisions pour primes non acquises		168 546 616,09	160 973 163,98	
	Provisions pour sinistres à payer		3 009 546 824,08	2 845 559 384,36	
	Provisions des assurances vie		849 149 300,86	873 074 329,80	
	Provisions pour fluctuation de sinistralité		165 639 894,56	157 263 917,97	
				0,00	
	Provisions pour aléas financiers		6 782 112,30	6 931 916,55	
				0,00	
	Provisions techniques des contrats en unités de compte			0,00	
	Provisions pour participation aux bénéfices		2 267 119,42	1 696 413,39	
	Provisions techniques sur placements		14 650 800,68	14 650 800,68	
	Autres provisions techniques		8 606 554,73	9 336 455,35	
ECARTS DE CONVERSION -PASSIF					
	Augmentation des créances immobilisées et des placements			0,00	
	Diminution des dettes de financement et des provisions techniques			0,00	
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)				765 676 228,32	800 286 570,01
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES				330 781 016,25	291 906 132,60
	Dettes pour espèces remises par les cessionnaires		330 781 016,25	291 906 132,60	
DETTES DE PASSIF CIRCULANT				434 895 212,07	508 380 437,41
	Cessionnaires et cptes rattachés créditeurs		57 464 730,90	66 290 433,47	
	Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs		201 015 955,45	211 923 305,64	
	Personnel créditeur		3 416 297,47	3 346 269,23	
	Organismes sociaux créditeurs		1 467 898,26	2 727 741,92	
	Etat créditeur		38 360 441,28	70 404 457,18	
	Comptes d'associés créditeurs		0,00	0,00	
	Autres créanciers		92 671 499,15	105 669 927,33	
	Comptes de régularisation-passif		40 498 389,56	48 018 302,64	
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					0,00
ECARTS DE CONVERSION -PASSIF (éléments circulants)					0,00
TRESORERIE				117 369 998,87	54 607 016,52
TRESORERIE-PASSIF				117 369 998,87	54 607 016,52
	Crédits d'escompte			0,00	
	Crédits de trésorerie			0,00	
	Banques		117 369 998,87	54 607 016,52	
				0,00	
TOTAL GENERAL				6 174 095 184,05	5 993 261 873,04
(1) Bénéficiaire (+) ; déficitaire (-)					

CPC

EXERCICE DU 01/01/2013		AU 31/12/2013					
Libellé		EXERCICE			Exercice 2012		
		Brut	Cessions	Net	Net		
1 PRIMES		167 360 586,34	17 663 894,75	149 696 691,59	132 829 777,04		
	Primes émises	167 360 586,34	17 663 894,75	149 696 691,59	132 829 777,04		
					0,00		
					0,00		
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION		4 862 630,09	0,00	4 862 630,09	944 042,12		
	Subventions d'exploitation			0,00	0,00		
	Autres produits d'exploitation	2 014 816,60		2 014 816,60	914 201,62		
	Reprises d'exploitation, transferts de charges	2 847 813,49		2 847 813,49	29 840,50		
					0,00		
3 PRESTATIONS ET FRAIS		99 350 988,45	10 975 336,05	88 375 652,40	65 108 720,39		
	Prestations et frais payés	97 244 158,86	9 279 299,94	87 964 858,92	52 824 168,12		
	Variation des provisions pour sinistres à payer	21 888 482,02	6 361 066,78	15 527 415,24	24 048 511,36		
	Variation des provisions des assurances vie	-23 925 028,94	-4 665 030,67	-19 259 998,27	-11 109 743,24		
	Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	3 572 670,48		3 572 670,48	4 063 226,64		
	Variation des provisions pour aléas financiers	0,00		0,00	0,00		
	Var. des prov. Tech. des contrats en unités de cpte			0,00	0,00		
	Variation des provisions pour participation aux bénéfices	570 706,03		570 706,03	-4 717 442,49		
	Variation des autres provisions techniques			0,00	0,00		
					0,00		
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION		48 714 413,80	0,00	48 714 413,80	47 167 247,85		
	Charges d'acquisition des contrats	30 433 331,11		30 433 331,11	26 881 537,42		
	Achats consommés de matières et fournitures	481 682,64		481 682,64	433 545,25		
	Autres charges externes	6 918 372,09		6 918 372,09	5 841 788,06		
	Impôts et taxes	555 730,58		555 730,58	545 002,01		
	Charges de personnel	8 646 018,93		8 646 018,93	8 286 275,09		
	Autres charges d'exploitation	142 046,99		142 046,99	852 971,05		
	Dotations d'exploitation	1 537 231,46		1 537 231,46	4 326 128,97		
					0,00		
5 PRODUITS DES PLACTS AFFECTES AUX OPER. D'ASS.		42 879 102,53	0,00	42 879 102,53	45 377 238,30		
	Revenus des placements	24 385 904,69		24 385 904,69	21 087 224,28		
	Gains de change	0,00		0,00	0,00		
	Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	287 740,47		287 740,47	23 170,33		
	Profits sur réalisation de placements	15 475 941,22		15 475 941,22	23 353 236,06		
	Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)			0,00	0,00		
	Profits provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00		
	Intérêts et autres produits de placements			0,00	0,00		
	Reprises sur charges de plact. ; Transf. de charges	2 729 516,15		2 729 516,15	913 607,63		
				0,00	0,00		
6 CHARGES DES PLACTS AFFECTES AUX OPER. D'ASS.		12 852 883,99	0,00	12 852 883,99	66 761 463,15		
	Charges d'intérêts	0,00		0,00	0,00		
	Frais de gestion des placements	401 587,06		401 587,06	516 887,11		
	Pertes de change	0,00		0,00	0,00		
	Amortissement des différences sur prix de remboursement	445 358,56		445 358,56	293 303,08		
	Pertes sur réalisation de placements	1 800 000,00		1 800 000,00	2 531,00		
	Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00		
	Ajust. de VARCUC(1)(moins values non réalisées)			0,00	0,00		
	Autres charges de placements			0,00	0,00		
	Dotations sur placement	10 205 938,37		10 205 938,37	65 948 741,96		
				0,00	0,00		
				0,00	0,00		
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1+2 - 3 - 4+5 - 6)		54 184 032,72	6 688 558,70	47 495 474,02	113 626,07		

EXERCICE DU 01/01/2013		AU 31/12/2013					
Libellé	EXERCICE			Exercice 2012			
	Brut	Cessions	Net	Net			
1 PRIMES	1 263 827 827,70	248 821 653,45	1 015 006 174,25	963 203 732,49			
Primes émises	1 271 401 279,81	242 805 376,8200	1 028 595 902,99	965 592 715,88			
Variation des provisions pour primes non acquises	7 573 452,11	-6 016 276,6300	13 589 728,74	2 388 983,39			
				0,00			
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	45 470 045,34		45 470 045,34	6 552 120,84			
Subventions d'exploitation							
Autres produits d'exploitation	10 144 739,86		10 144 739,86	5 359 005,14			
Reprises d'exploitation, transferts de charges	35 325 305,48		35 325 305,48	1 193 115,70			
				0,00			
3 PRESTATIONS ET FRAIS	889 195 768,44	174 824 859,23	714 370 909,21	528 320 681,66			
Prestations et frais payés	743 173 209,50	145 621 544,86	597 551 664,64	523 248 589,05			
Variation des provisions pour sinistres à payer	142 098 957,70	26 015 312,24	116 083 645,46	-1 663 243,08			
				0,00			
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité	4 803 306,11		4 803 306,11	3 397 892,71			
Variation des provisions pour aléas financiers	-149 804,25		-149 804,25	6 931 916,55			
				0,00			
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	0,00			0,00			
Variation des autres provisions techniques	-729 900,62	3 188 002,13	-3 917 902,75	-3 594 473,57			
				0,00			
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	347 898 405,36		347 898 405,36	352 945 694,21			
Charges d'acquisition des contrats	167 157 016,32		167 157 016,32	155 012 421,04			
Achats consommés de matières et fournitures	3 538 716,61		3 538 716,61	3 372 571,39			
Autres charges externes	51 543 992,40		51 543 992,40	46 457 685,69			
Impôts et taxes	10 086 879,44		10 086 879,44	10 620 006,76			
Charges de personnel	69 945 268,33		69 945 268,33	70 039 924,25			
Autres charges d'exploitation	3 308 974,56		3 308 974,56	6 641 035,96			
Dotations d'exploitation	42 317 557,70		42 317 557,70	60 802 049,12			
				0,00			
5 PRODUITS DES PLACTS AFFECTES AUX OP. D'ASS.	89 913 703,60		89 913 703,60	83 244 213,92			
Revenus des placements	67 492 999,03		67 492 999,03	56 097 115,68			
Gains de change	72 411,74		72 411,74	9 893,98			
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	123 659,20		123 659,20	0,00			
Profits sur réalisation de placements	14 652 189,80		14 652 189,80	27 070 003,39			
				0,00			
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés				0,00			
Intérêts et autres produits de placements	4 209 124,92		4 209 124,92	67 200,87			
Reprises sur charges de plact. ; Transf. de charges	3 363 318,91		3 363 318,91	0,00			
				0,00			
6 CHARGES DES PLACTS AFFECTES AUX OP. D'ASS.	21 562 087,79		21 562 087,79	55 636 427,91			
Charges d'intérêts	2 421 513,18		2 421 513,18	1 912 606,22			
Frais de gestion des placements	2 059 744,25		2 059 744,25	1 600 744,77			
Pertes de change	91 038,62		91 038,62	61 995,66			
Amortissement des différences sur prix de rembourseme	252 291,97		252 291,97	243 194,04			
Pertes sur réalisation de placements	5 898 275,65		5 898 275,65	5 309 100,00			
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés			0,00	0,00			
				0,00			
Autres charges de placements	0,00		0,00	0,00			
Dotations sur placement	10 839 224,12		10 839 224,12	46 508 787,22			
				0,00			
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	140 555 315,05	73 996 794,22	66 558 520,83	116 097 263,47			

Libellé	Opérations		Totaux Exercice	Exercice 2012
	Propres à l'Exercice	Concernant les exercices précédents		
1 PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	6 320 816,22	1 294 617,94	7 615 434,16	6 262 670,44
Produits d'exploitation non techniques courants	1 100,00	0,00	1 100,00	528,00
Intérêts et autres produits non techniques courants	6 004 698,42	0,00	6 004 698,42	5 935 451,99
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir			0,00	0,00
Autres produits non techniques courants	315 017,80	1 294 617,94	1 609 635,74	326 690,45
Reprises non techniques, transferts de charges			0,00	0,00
			0,00	0,00
2 CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	7 775 074,79	73 800,00	7 848 874,79	7 157 700,44
Charges d'exploitation non techniques courantes	6 532 086,65		6 532 086,65	5 102 592,90
Charges financières non techniques courantes			0,00	0,00
Amortissement des différences sur prix de remboursement			0,00	0,00
Autres charges non techniques courantes		73 800,00	73 800,00	1 996 298,62
Dotations non techniques	1 242 988,14		1 242 988,14	58 808,92
			0,00	0,00
Résultat non technique courant (1 - 2)	-1 454 258,57	1 220 817,94	-233 440,63	-895 030,00
3 PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	50 620 817,02	15 374,16	50 636 191,18	72 958 550,13
Produits des cessions d'immobilisations	85 000,00		85 000,00	0,00
Subventions d'équilibre			0,00	0,00
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif			0,00	0,00
Autres produits non courants	70 486,28	15 374,16	85 860,44	4 951 791,60
Reprises non courantes, transferts de charges	50 465 330,74		50 465 330,74	68 006 758,53
4 CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	79 374 749,60	2 501,44	79 377 251,04	74 305 517,35
Valeurs nettes d'amts des immobilisations cédées			0,00	
Subventions accordées			0,00	0,00
Perte provenant de la réévaluation des éléments d'actif			0,00	
Autres charges non courantes	78 979 558,32	2 501,44	78 982 059,76	67 963 079,30
Dotations non courantes	395 191,28		395 191,28	6 342 438,05
				0,00
Résultat non technique non courant (3 - 4)	-28 753 932,58	12 872,72	-28 741 059,86	-1 346 967,22
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	-30 208 191,15	1 233 690,66	-28 974 500,49	-2 241 997,22

Libellé	EXERCICE	Exercice 2012
I RESULTAT TECHNIQUE VIE	47 495 474,02	113 626,07
II RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	66 558 520,83	116 097 263,47
III RESULTAT NON TECHNIQUE	-28 974 500,49	-2 241 997,22
IV RESULTAT AVANT IMPOTS	85 079 494,36	113 968 892,32
V IMPOTS SUR LES RESULTATS+FOND DE SOLIDARITE DES ASSURANCES+CONT COHESION SOCIALE	29 392 569,00	40 580 442,00
VI RESULTAT NET	55 686 925,36	73 388 450,32
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	197 438 424,21	179 151 057,46
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	1 150 389 923,19	1 053 000 067,25
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	58 251 625,34	79 221 220,57
TOTAL DES PRODUITS	1 406 079 972,74	1 311 372 345,28
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	149 942 950,19	179 037 431,39
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	1 083 831 402,36	936 902 803,78
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	87 226 125,83	81 463 217,79
IMPOTS SUR LES RESULTATS	29 392 569,00	40 580 442,00
TOTAL DES CHARGES	1 350 393 047,38	1 237 983 894,96
RESULTAT NET	55 686 925,36	73 388 450,32

Tableau de financement

I- SYNTHESE DES MASSES DU BILAN							
MASSES		Exercice (a)	Exercice Précédent (b)	Variation (a-b)			
				Emplois (c)	Ressources (d)		
1	Financement permanent (moins rubrique 16)	1 065 859 734,14	1 068 881 904,43	3 022 170,29			
2	Moins Actif immobilisé (moins rubrique 26)	43 709 080,37	45 731 009,68			2 021 929,31	
3	= Fond de roulement fonctionnel (1-2) (A)	1 022 150 653,77	1 023 150 894,75	1 000 240,98			
4	provisions techniques nettes de cessions (16-32)	3 588 845 857,43	3 458 026 090,64			130 819 766,79	
5	Placements moins dépôts des réassureurs (26-42)	3 964 716 460,29	3 912 021 444,87	52 695 015,42			
6	= Besoin en couvertures (4-5) (B)	-375 870 602,86	-453 995 354,23			78 124 751,37	
7	Actif circulant (moins rubrique 32)	1 194 144 659,77	1 127 395 705,61	66 748 954,16			
8	Moins passif circulant (moins rubrique 42)	434 895 212,07	508 380 437,41	73 485 225,34			
9	= Besoin de financement (7-8) (C)	759 249 447,70	619 015 268,20	140 234 179,50			
10	Trésorerie nette (actif - passif) = (A+B-C)	-112 969 396,79	-49 859 727,68			63 109 669,11	

II - FLUX DE TRESORERIE							
				Exercice	Exercice		
					Précédent		
	Résultat net			55 686 925,36	73 388 450,32		
	Variation des provisions techniques nettes de cessions		+	130 819 766,79	19 745 628,27		
	Variation des frais d'acquisition reportés		-		0,00		
	Variation des amortissements et provisions (1)		-	32 246 876,74	-112 967 631,88		
	Variation des ajustements VARCUC (736 - 636)		-		0,00		
	+ ou - valeurs provenant de la réévaluation d'éléments d'actif		+	0,00	0,00		
	+ ou - valeurs réalisées sur cession d'éléments d'actif		-	22 514 855,37	45 111 608,45		
	Variation des créances et dettes techniques (341+342-441-442-42)		-	26 461 049,12	-74 883 359,41		
	Variation des créances pour espèces ou titres déposés (267)		-	0,00	0,00		
	Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 à 348 -443 à 448)		-	49 230 404,77	-43 316 232,67		
	Autres variations (349 -449)		-	-28 558 202,83	66 762 029,50		
	A - flux d'exploitation			84 611 708,98	212 427 664,60		
	Acquisition - cessions d'immeubles (261)		-	0,00	0,00		
	Acquisition - cessions d'obligations (262)		-	206 443 320,93	124 789 537,30		
	Acquisition - cessions d'actions (263)		-	-159 466 044,34	-55 223 645,97		
	Autres acquisition - cessions du (26)		-	37 115 094,54	3 177 573,78		
	Autres acquisition - cessions (23 24 25 35)		-	4 920 411,96	1 526 872,12		
	B - flux d'investissement			-89 012 783,09	-74 270 337,23		
	Dividendes versés		-	58 708 595,00	152 642 347,00		
	Emissions (remboursement) nets d'emprunts		+	0,00	0,00		
	Augmentation/(réduction) de capital et fonds d'établissement		+	0,00	0,00		
	Augmentation/(réduction) d'actions auto-détenues		+		0,00		
	C - flux de financement			-58 708 595,00	-152 642 347,00		
	D- impact de change (+17-27-37+47)		-	0,00	0,00		
	E - Variation nette de la trésorerie (A+B+C+D)			-63 109 669,11	-14 485 019,63		
	F - Trésorerie au 1 ^{er} janvier			-49 859 727,68	-35 374 708,05		
	G - Trésorerie en fin de période (E+F)			-112 969 396,79	-49 859 727,68		

ESG

EXERCICE DU 01/01/2013		AU 31/12/2013			
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)					
				Exercice	Exercice Précédent
1	Primes acquises (1a - 1b)			1 431 188 414,04	1 328 970 891,36
1a	Primes émises			1 438 761 866,15	1 331 625 317,34
1b	variation des provisions pour primes non acquises			7 573 452,11	2 654 425,98
2	Variations des provisions mathématiques (60311+60317+6032+6033+60261+60267)			-44 928 776,71	-37 642 107,09
3	Ajustement VARCUC				
4	Charges des prestations (4a +4b)			974 484 579,92	745 872 706,08
4a	Prestations et frais payés (hors rubrique 9)			825 762 684,05	654 114 910,95
4b	Variation des provisions pour prestations et diverses			148 721 895,87	91 757 795,13
	A - Solde de souscription (Marge Brute) (1-2-3-4)			501 632 610,83	620 740 292,37
5	Charges d'acquisition			197 590 347,43	181 893 958,46
6	Autres charges techniques d'exploitation			199 022 471,73	218 218 983,60
7	Produits techniques d'exploitation			50 332 675,43	7 496 162,96
	B- Charges d'acquisition et de gestion nettes (5+6-7)			346 280 143,73	392 616 779,10
	C- Marge d'exploitation (A - B)			155 352 467,10	228 123 513,27
8	Produits nets de placements (73 - 63)(hors ajustements VARCUC)			98 377 834,35	6 223 561,16
9	Participations aux résultats et charges des intérêts crédités (60115, 60316,60125, 60266, 607)			58 990 953,68	46 865 820,14
	D - Solde financier (8 - 9)			39 386 880,67	-40 642 258,98
	E - Résultat technique brut (C+ D)			194 739 347,77	187 481 254,29
10	Part des réassureurs dans les primes acquises			266 485 548,20	232 937 381,83
11	Part des réassureurs dans les prestations payées			154 900 844,80	86 247 552,63
12	Part des réassureurs dans les provisions			30 899 350,48	75 419 464,45
	F - Solde de réassurance (11+12-10)			-80 685 352,92	-71 270 364,75
	G - Résultat technique net (E+ F)			114 053 994,85	116 210 889,54
13	Resultat non technique courant			-233 440,63	-895 030,00
14	Resultat non technique non courant			-28 741 059,86	-1 346 967,22
	H - Résultat non technique (13+ 14)			-28 974 500,49	-2 241 997,22
	I - Résultat avant impôt (G + H)			85 079 494,36	113 968 892,32
15	Impôts sur les sociétés			29 392 569,00	40 580 442,00
	J - Résultat net (I - 15)			55 686 925,36	73 388 450,32
16	C' - Marge d'exploitation nette de réassurance (C + F)			74 667 114,18	156 853 148,52

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT					
1	Résultat net de l'exercice	Bénéfice + Perte -		55 686 925,36	73 388 450,32
2 +	Dotations d'exploitation (1)			6 769 140,87	6 051 742,26
3 +	Dotations sur placements (1)			21 045 162,49	112 457 529,18
4 +	Dotations non techniques courantes			1 242 988,14	58 808,92
5 +	Dotations non techniques non courantes			395 191,28	6 342 438,05
6 -	Reprises d'exploitation (2)			0,00	0,00
7 -	Reprises sur placements (2)			6 092 835,06	913 607,63
8 -	Reprises non techniques courantes			0,00	0,00
9 -	Reprises non techniques non courantes (2) (3)			8 222,48	68 006 758,53
10 -	Profits provenant de la réévaluation			0,00	0,00
11 +	Pertes provenant de la réévaluation			0,00	0,00
12 -	Produits des cessions d'immobilisations			85 000,00	0,00
13 +	Valeur nette d'amortissements des immobilisations cédées			0,00	0,00
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			78 953 350,60	129 378 602,57
14 -	Distribution de bénéfices			58 708 595,00	152 642 347,00
	= AUTOFINANCEMENT			20 244 755,60	-23 263 744,43

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris les reprises sur subventions.

Etat B2 : Tableau des immobilisations autres que financières

Exercice du : 01/01/2013 au 31/12/2013									
Nature	Montant Brut	Augmentation			Diminution			Montant brut Fin Exercice	
		Début exercice	Acquisition	Production par elle même	Virement	Cession	Retrait		Virement
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS									
- Frais préliminaires	2 980 954,00						2 378 100,00	602 854,00	
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 772 056,60	3 291 750,00					833 744,00	7 230 062,60	
- Primes de remboursement des obligations	0,00							0,00	
	7 753 010,60	3 291 750,00	0,00	0,00	0,00	3 211 844,00	0,00	7 832 916,60	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
- Immobilisation en recherche et développement	0,00							0,00	
- Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,00							0,00	
- Fonds commercial	0,00							0,00	
- Autres immobilisations incorporelles	3 879 897,31	254 880,00						4 134 777,31	
	3 879 897,31	254 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 134 777,31	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
- Terrains	0,00							0,00	
- Constructions	0,00							0,00	
- Installations et aménagements des constructions	19 516 097,18	844 470,74						20 360 567,92	
- Installations techniques, matériel et outillage	0,00							0,00	
- Matériel de transport	8 033 571,12	776 893,80				841 879,04		7 968 585,88	
- Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	43 111 571,26	929 993,96						44 041 565,22	
- Autres immobilisations corporels	0,00							0,00	
- Immobilisations corporels en cours	0,00							0,00	
	70 661 239,56	2 551 358,50	0,00	0,00	841 879,04	0,00	0,00	72 370 719,02	
PLACEMENTS IMMOBILIERS									
- Terrains	22 618 548,08							22 618 548,08	
- Constructions	95 660 524,89							95 660 524,89	
- Parts et actions des Stés immobilières	16 758 893,06							16 758 893,06	
- Autres placements immobiliers (constructions en cours)	0,00							0,00	
	135 037 966,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 037 966,03	

Etat B4 : Tableau des titres de participation

Raison sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	% participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette
I- IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TITRES DE PARTICIPATION					
DEPOSITAIRE CENTRAL	BOURSE	20 000 000,00	0,94%	187 000,00	187 000,00
COLIFAST				1 650 000,00	0,00
NEJMAT AL JANOUB	IMMOBILIER	1 500 000,00	40,00%	22 584 000,00	13 579 806,62
FONDS IGRANE	FONDS INVEST	70 000 000,00	7,94%	4 335 000,00	4 335 000,00
				28 756 000,00	18 101 806,62
AUTRES TITRES IMMOBILISES					
O.M.I.				505,21	505,21
OULMES GGA				6 639,75	6 639,75
				7 144,96	7 144,96
II- PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCES					
AFRICARE	REASSURANCE	1 658 539 682,10		2 422 832,91	2 422 832,91
CAT	ASSURANCE	162 656 000,00	7,44%	12 105 700,00	12 105 700,00
SANAD	ASSURANCE	250 000 000,00	99,66%	500 000 000,02	500 000 000,02
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	BANQUE	3 460 295 772,00	2,50%	171 785 445,00	171 785 445,00
OULMES	AGROALIMENTAIRE	198 000 000,00	19,14%	220 587 249,88	220 587 249,88
B.M.C.I.	BANQUE	1 327 884 300,00	3,69%	437 613 168,08	437 613 168,08
CIH	BANQUE	2 660 808 500,00	3,21%	214 569 706,90	214 569 706,90
NAJMAT AL BAHR	IMMOBILIER	204 000 000,00	100,00%	203 999 600,00	203 999 600,00
TOURS BALZAC	IMMOBILIER	31 000 000,00	49,99%	15 497 000,00	15 497 000,00
				1 778 580 702,79	1 778 580 702,79
TOTAL				1 807 343 847,75	1 796 689 654,37

Etat B4 bis

Exercice du : 01/01/2013 Au : 31/12/2013				
ELEMENTS D'ACTIF	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation (1)	Plus ou moins valeur latente
Terrains (2611, 2311, 2312, 2313, 2316)	22 618 548,08	22 618 548,08	22 618 548,08	
Constructions (2612, 2321, 2323, 2325, 2327)	95 660 524,89	53 649 541,90	164 438 190,63	110 788 648,73
Parts et actions de sociétés immobilières (2618, 2318, 2328)	16 758 893,06	16 758 893,06	16 758 893,06	0,00
Autres placements immobiliers (2618, 2318, 2328)				
Placements immobiliers en cours (2619, 2392)				
Total placements immobiliers	135 037 966,03	93 026 983,04	203 815 631,77	110 788 648,73
Obligations d'Etat (26211, 26221)				
Bons du Trésor (26213, 26223)	417 313 001,31	413 929 885,74	413 929 885,74	0,00
Obligations garantie par l'Etat (26215, 26225)	23 620 000,00	23 620 000,00	23 620 000,00	0,00
Titres hypothécaires (2623)	15 279 174,50	15 279 174,50	15 279 174,50	0,00
Titres de créances négociables (2624)	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	0,00
Titres de créance échues (2625)				0,00
Autres obligations et bons (26218, 26228, 2481, 3504, 3506, 3508)	71 296 670,00	71 246 196,74	71 246 196,74	0,00
Total Obligations, bons et titres de créances négociables	552 508 845,81	549 075 256,99	549 075 256,99	0,00
Titres de participations (2631, 2510)	718 077 122,89	707 422 929,51	708 844 590,15	1 421 660,64
Actions cotées	1 513 257 472,07	1 282 625 694,80	1 356 096 563,04	73 470 868,24
OPCVM Obligations	910 458 888,08	910 458 888,08	951 666 019,63	41 207 131,55
OPCVM Actions	528 067 137,08	528 067 137,08	466 143 555,89	-61 923 581,19
OPCVM Divers				0,00
Autres actions et parts sociales	219 496 600,00	219 496 600,00	223 257 349,88	3 760 749,88
Total Actions et Titres de Participations	3 889 357 220,12	3 648 071 249,47	3 706 008 078,59	57 936 829,12
Prêts en premier hypothèque (2641, 2411)	38 625 127,04	38 625 127,04	38 625 127,04	0,00
Avances sur polices vie (2643)	2 122 929,94	2 122 929,94	2 122 929,94	0,00
prêts nantis par des obligations (2644)				0,00
Autres prêts (2648, 2415, 2416, 2418, 2483, 2487, 2488, 2683, 2688)	18 394 189,20	18 394 189,20	18 394 189,20	0,00
Total autres prêts et créances immobilisées	59 142 246,18	59 142 246,18	59 142 246,18	0,00
dépôts à terme (2651)				0,00
OPCVM Monétaires (2653, 3503)	34 639 259,00	34 639 259,00	34 951 030,32	311 771,32
Autres dépôts (2658, 2486)	9 465 747,25	9 465 747,25	9 465 747,25	0,00
Autres remises aux cédantes (2672)				0,00
Créances pour espèces remises aux cédantes				0,00
Total Dépôts	44 105 006,25	44 105 006,25	44 416 777,57	311 771,32
Placements immobiliers en cours (2661)				
Obligations et bons (2662)				
Actions et parts autres que les OPCVM (2664)				
Parts et actions OPCVM (2664)				
Parts et actions autres OPCVM (2665)				
Autres placements (2668)				
Total Placements unités de comptes				
TOTAL	4 680 151 284,39	4 393 420 741,93	4 562 457 991,09	169 037 249,17

Etat B5 : Tableau des provisions

I- PROVISIONS TECHNIQUES									
NATURE	Montant au début de l'exercice			Variations de l'exercice			Montant à la fin de l'exercice		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primes non acquises	160 973 163,98	16 097 316,39	144 875 847,59	7 573 452,11	-6 016 276,63	13 589 728,74	168 546 616,09	10 081 039,76	158 465 576,33
Provisions pour sinistres à payer	2 845 559 384,36	485 758 757,07	2 359 800 627,29	163 987 439,72	32 376 379,02	131 611 060,70	3 009 546 824,08	518 135 136,09	2 491 411 687,99
Provisions des assurances vie	873 074 329,80	86 298 566,86	786 775 762,94	-23 925 028,94	-4 665 030,67	-19 259 998,27	849 149 300,86	81 633 536,19	767 515 764,67
Provisions pour fluctuation de sinistralité	157 263 917,97		157 263 917,97	8 375 976,59		8 375 976,59	165 639 894,56		165 639 894,56
Provisions pour aléas financiers	6 931 916,55		6 931 916,55	-149 804,25		-149 804,25	6 782 112,30		6 782 112,30
Provisions des contrats en unités de comptes	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
Provision pour participations aux bénéfices	1 696 413,39		1 696 413,39	570 706,03		570 706,03	2 267 119,42		2 267 119,42
Provisions techniques sur placements	14 650 800,68		14 650 800,68	0,00		0,00	14 650 800,68		14 650 800,68
Autres provisions techniques	9 336 455,35	23 305 651,12	-13 969 195,77	-729 900,62	3 188 002,13	-3 917 902,75	8 606 554,73	26 493 653,25	-17 887 098,52
TOTAL	4 069 486 382,08	611 460 291,44	3 458 026 090,64	155 702 840,64	24 883 073,85	130 819 766,79	4 225 189 222,72	636 343 365,29	3 588 845 857,43
II - AUTRES PROVISIONS									
NATURE	Montant au début de l'exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin d'exercice	
		d'exploitation	financières	non techniques	d'exploitation	financières	non techniques		
1 - Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	228 249 645,69		17 251 959,00			6 092 835,06		239 408 769,63	
2 - Provisions réglementées	8 222,48			11 721,83			8 222,48	11 721,83	
3 - Provisions durables pour risques et charges	0,00					0,00		0,00	
SOUS TOTAL (A)	228 257 868,17	0,00	17 251 959,00	11 721,83	0,00	6 092 835,06	8 222,48	239 420 491,46	
4 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	354 418 564,35	37 085 648,29	0,00	1 546 941,59	38 173 118,97		50 457 108,26	304 420 927,00	
5 - Autres provisions pour risques et charges	0,00							0,00	
6 - Provisions p/ dépréciation des comptes trésorerie	0,00							0,00	
SOUS TOTAL (B)	354 418 564,35	37 085 648,29	0,00	1 546 941,59	38 173 118,97	0,00	50 457 108,26	304 420 927,00	
TOTAL (A+B)	582 676 432,52	37 085 648,29	17 251 959,00	1 558 663,42	38 173 118,97	6 092 835,06	50 465 330,74	543 841 418,46	

Etat B6 : Tableau des créances

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'état et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE								
□ Immobilisations financières								
- Prêts immobilisés	8 638 034,28	6 688 034,28	1 950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres créances financières	109 315,06	109 315,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
□ Placements affectés aux opérations d'assurance								
- Obligations et bons et TCN	552 479 005,81	479 761 055,81	72 717 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Prêts et effets assimilés	32 191 869,83	29 341 869,83	2 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Créances pour dépôts auprès des cédantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	593 418 224,98	515 900 274,98	77 517 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DE L'ACTIF CIRCULANT								
- Part des réassureurs dans les provisions techniques	636 343 365,29	0,00	636 343 365,29	0,00	153 783 964,31	0,00	0,00	0,00
- Cessionnaires et comptes rattachés	202 498 386,73	0,00	202 498 386,73	0,00	69 412 327,60	0,00	0,00	0,00
- Intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés	1 032 915 445,81	0,00	332 827 224,43	700 088 221,38	1 685,12	0,00	0,00	29 880 910,65
- Personnel	1 522 354,54	0,00	1 522 354,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Etat	31 216 313,82	0,00	31 216 313,82	0,00	0,00	31 216 313,82	0,00	0,00
- Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres débiteurs	75 660 522,07	0,00	75 660 522,07	0,00	1 151 441,24	0,00	41 400 752,07	0,00
- Comptes de régularisation-actif	79 225 439,14	0,00	79 225 439,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2 059 381 827,40	0,00	1 359 293 606,02	700 088 221,38	224 349 418,27	31 216 313,82	41 400 752,07	29 880 910,65
TOTAL	2 652 800 052,38	515 900 274,98	1 436 811 556,02	700 088 221,38	224 349 418,27	31 216 313,82	41 400 752,07	29 880 910,65

Etat B7 : Tableau des dettes

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montant sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres dettes de financement	5 108 686,53	5 108 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5 108 686,53	5 108 686,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DES AUTRES PASSIFS CIRCULANTS								
- Dettes pour dépôts des réassureurs	330 781 016,25	0,00	330 781 016,25	0,00	153 783 964,30	0,00	0,00	0,00
Cessionnaires et cptes rattachés créditeurs	57 464 730,90		57 464 730,90	0,00	24 391 988,60	0,00	0,00	0,00
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et co	201 015 955,45		52 376 282,64	148 639 672,81	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel créditeur	3 416 297,47		3 416 297,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Organismes sociaux créditeurs	1 467 898,26		1 467 898,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat créditeur	38 360 441,28		38 360 441,28	0,00	0,00	38 360 441,28	0,00	0,00
Comptes d'associés créditeurs	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créanciers	92 671 499,15		92 671 499,15	0,00	0,00	0,00	27 446 626,26	0,00
Comptes de régularisation-passif	40 498 389,56		40 498 389,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	765 676 228,32	0,00	617 036 555,51	148 639 672,81	178 175 952,90	38 360 441,28	27 446 626,26	0,00
TOTAL	770 784 914,85	5 108 686,53	617 036 555,51	148 639 672,81	178 175 952,90	38 360 441,28	27 446 626,26	0,00

Etat B8 : Suretés données ou reçues

TABLEAU I - SURETES REELLES DONNEES						
TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS		Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
	N	E	A	N	I	
TABLEAU II - SURETES REELLES RECUES						
TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEUR		Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
M. LAAROUISSI ALAMI ABIDINE	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	456 624,48	Hypothèque	à Casa le 30/01/2002	LE DEBITEUR	21 786,30
Melle EL MOUTAWAKIL ALAMI WAFAA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	150 000,00	Hypothèque	à Casa le 05/09/2002	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	
M. OUKN AHMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	320 000,00	Hypothèque	à Casa le 14/10/2010	LE DEBITEUR	249 904,74
Mme KREDDA HOURIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	300 000,00	Hypothèque	à Casa le 01/11/2006	LE DEBITEUR	135 488,16
M. SBAI AMINE	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	2 066 666,00	Hypothèque	à Casa le 18/02/2013	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	1 770 485,85
Mme DLIMI RAHMA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	400 000,00	Hypothèque	à Casa le 05/08/2011	LE DEBITEUR	313 887,93
M. ALBERT AZOULAY	Débiteur	2 200 000,00	Hypothèque	à Casa le 14/02/2003	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	725 556,92
Mme BENDAMKILA ZAKIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	150 000,00	Hypothèque	à Casa le 19/11/2003	LE DEBITEUR	12 296,76
MME EL BAAKILI MALIKA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	150 000,00	Hypothèque	à Casa le 12/04/2004	LE DEBITEUR	
M.AIT DAOUD SAID	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	270 000,00	Hypothèque	à Casa le 20/04/2004	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	39 936,00
MME AIT BENUJA MALIKA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	100 000,00	Hypothèque	à Casa le 20/04/2004	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	25 717,52
MME AZDOUZ JAMILA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	840 000,00	Hypothèque	à Casa le 18/06/2004; Eljadida le 29/07/2010	LE DEBITEUR	329 963,57
M.NAJMI ABDESLAM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	600 000,00	Hypothèque	à Casa le 08/06/2004 ET le 13/07/2010	LE DEBITEUR	335 121,90
MME EL MORABIT IKRAM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	1 009 849,81	Hypothèque	à Casa le 18/10/2004 (100 000) ; 420 000,00 le 22/12/2006 et 600000 le 18/12/2013	LE DEBITEUR	1 057 403,49
MME EL OUAHI FATIHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	1 237 216,50	Hypothèque	à Casa le 06/08/2004 (400 000) et complément à casa le 10/12/07 (837 216,50)	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	584 181,67
MME MAZOUJ MARIAMA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	150 000,00	Hypothèque	à Casa le 01/03/2004	LE DEBITEUR	
M. FARNOUNE MOSTAFA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	400 000,00	Hypothèque	à Casa le 27/09/2004	LE DEBITEUR	48 576,22
M. FAIDA ABDELILAH	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	360 000,00	Hypothèque	à Casa le 28/09/2004	LE DEBITEUR	55 490,88
M. TABINE HICHAME	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	2 633 335,21	Hypothèque	à Casa le 17/11/2004 (450.000) et le complément de (150.000) le 03/05/2005 et complément de(280 000)	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	2 165 266,57
LMIMOUNI ADIL	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 30/09/2005	LE DEBITEUR	
M. EL BOUKARAI ABDELILAH	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	450 000,00	Hypothèque	à Casa le 23/11/2004	LE DEBITEUR	199 568,00
Mlle FAID KHADLJA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	168 000,00	Hypothèque	à Casa le 14/12/2004	LE DEBITEUR	32 133,59
M. GHAZI ABDELKADER	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	760 291,00	Hypothèque	à Casa le 28/01/2013	LE DEBITEUR	616 469,80
MME BDITE SAMIRA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	134 170,00	Hypothèque	à Casa le 10/03/2005	LE DEBITEUR	28 815,04
M. BOULHANA MOHAMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	155 000,00	Hypothèque	à Casa le 24/12/2004	LE DEBITEUR	57 778,18

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS		Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
EL RHAZI ABDELGHANI	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	180 000,00	Hypothèque	à Casa le 28/04/2005	LE DEBITEUR	64 858,08
NABIGHA ABDELWAHAB	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	145 000,00	Hypothèque	à Casa le 22/03/2005	LE DEBITEUR	55 684,70
MEHDI SOUAD	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	155 000,00	Hypothèque	à Casa le 29/03/2005	LE DEBITEUR	70 064,61
JABAL FATNA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	165 000,00	Hypothèque	à Casa le 01/04/2005	LE DEBITEUR	63 369,22
JAIRANE SOUAD	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	180 000,00	Hypothèque	à Casa le 20/04/2005	LE DEBITEUR	71 160,82
BENSIDI NADIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	155 000,00	Hypothèque	à Casa le 24/05/2005	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	11 448,60
ZERARI HASSAN	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	198 571,00	Hypothèque	à Casa le 03/06/2005	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	79 503,00
BAHRI NAIMA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	650 000,00	Hypothèque	à Casa le 14/06/2005 (280 000dhs) et un complément à casa le 26/07/2010 (300 000dhs)	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	435 849,78
EL BOURSASSI ABDELLATIF	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	310 000,00	Hypothèque	à Casa le 26/10/2005	LE DEBITEUR	124 303,75
BENABDELLAH ISMAIL	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	240 000,00	Hypothèque	à Casa le 07/07/2005	LE DEBITEUR	117 136,82
FARISSI JALAL	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 15/08/2005	LE DEBITEUR	82 449,94
LAHMAM AICHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	300 000,00	Hypothèque	à Casa le 30/09/2005	LE DEBITEUR	128 546,60
KRAMI HICHAM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	350 000,00	Hypothèque	à Casa le 16/09/2005	LE DEBITEUR	134 831,99
GHAZZAL RACHIDA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	207 143,00	Hypothèque	à Casa le 25/01/2006	LE DEBITEUR	94 012,48
WIFAYA YOUSSEF	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	310 000,00	Hypothèque	à Casa le 14/02/2006	LE DEBITEUR	134 777,69
AMHAOUCHI MUSTAPHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	210 000,00	Hypothèque	à Casa le 15/12/2005	LE DEBITEUR	93 519,01
FADILI NADIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 20/03/2006	LE DEBITEUR	90 325,46
CHAFFI RACHID	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	160 000,00	Hypothèque	à Casa le 10/04/2006	LE DEBITEUR	0,00
MELLAKH LATIFA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	214 715,80	Hypothèque	à Casa le 25/04/2006	LE DEBITEUR	96 971,38
EL JAFAFI ABDELKRIM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	250 000,00	Hypothèque	à Casa le 14/07/2006	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	128 853,74
TASSI MAHMOUD	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	900 000,00	Hypothèque	à Casa le 18/07/2006	LE DEBITEUR	297 442,85
MOUAD HICHAM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	140 000,00	Hypothèque	à Casa le 21/06/2006	LE DEBITEUR	2 481,74
MOUTAKI AHMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 22/03/2006	LE DEBITEUR	72 823,13
BOUABAD CHAIBIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	160 000,00	Hypothèque	à Casa le 06/03/2006	LE DEBITEUR	107 480,30
SLAOUI YOUSSEF	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	850 000,00	Hypothèque	à Casa le 07/12/2006	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	450 688,10
EZZATTAM REDOUANE	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	190 000,00	Hypothèque	à Casa le 04/01/2007	LE DEBITEUR	98 791,74
MERAOUI SAMIRA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	190 000,00	Hypothèque	à Casa le 02/01/2007	LE DEBITEUR	100 516,84
CHAFI MUSTAFA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	400 000,00	Hypothèque	à Casa le 09/10/2006	LE DEBITEUR	203 365,38
MOURTAKZ BENDAOUD	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	194 285,00	Hypothèque	à Casa le 21/09/2006	LE DEBITEUR	96 347,85
AHMAÏY BOUCHAIB	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	780 000,00	Hypothèque	à Casa le 07/03/2007 de (dhs 220 000) et un complément à casa le 04/04/2008 de (dhs 560 000)	LE DEBITEUR	460 967,67
FARID NADIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 28/02/2006	LE DEBITEUR	87 982,34
TIGUINI MOHAMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	180 000,00	Hypothèque	à Casa le 10/05/2007	LE DEBITEUR	56 211,82
EL JOUHARI NEZHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	115 850,00	Hypothèque	à Casa le 14/05/2007	LE DEBITEUR	4 728,84
NAJI ABDERRAZAK	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 16/07/2007	LE DEBITEUR	65 714,42
ZEKI NEZHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	850 000,00	Hypothèque	à Casa le 04/05/2007	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	418 141,58
ADJAA NAIMA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	230 000,00	Hypothèque	à Casa le 16/08/2007	LE DEBITEUR	131 428,40
BGHIEL IKRAM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	1 079 000,00	Hypothèque	à Casa le 07/01/2008	LE DEBITEUR	655 106,64
OUAHMAÏDI ABDELLATIF	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	400 000,00	Hypothèque	à Casa le 19/12/2007	LE DEBITEUR	234 285,88
BENKIRAN MOHTAR	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	2 025 624,00	Hypothèque	à Casa le 19/12/2007 de (dhs 1 400 000) et un complément de (dhs 625 624)à casa le 23/02/2010	LE DEBITEUR	1 582 370,94

TIERS DEBITEURS OU TIERS CREDITEURS		Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
FAKHRY NABIL	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	300 000,00	Hypothèque	à Casa le 25/01/2008	LE DEBITEUR	209 999,88
AZZALOU ABDELHAFID	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 16/03/2007	LE DEBITEUR	109 998,24
CHARTY MOUSSA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	304 432,00	Hypothèque	à Casa le 12/04/2007	LE DEBITEUR	127 367,51
CHICHAOUI FATIMA ZAHRA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	688 000,00	Hypothèque	à Casa le 29/09/2006	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	217 828,14
EL HAMDIOU MOHAMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	160 000,00	Hypothèque	à Casa le 19/03/2008	LE DEBITEUR	
CHDIGA RACHIDA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	140 000,00	Hypothèque	à Casa le 25/04/2008	LE DEBITEUR	90 666,43
EL KHADRI HASNA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	300 000,00	Hypothèque	à Casa le 26/12/2008	LE DEBITEUR	217 634,96
GHALLALI SOUMIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	350 000,00	Hypothèque	à Casa le 29/10/2008	LE DEBITEUR	246 309,59
DAHMANI EL MUSTAPHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	1 000 000,00	Hypothèque	à Casa le 05/01/2009	LE DEBITEUR	685 333,66
BENZAKOUR AMAL	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	290 000,00	Hypothèque	à Casa le 06/02/2009	LE DEBITEUR	158 181,60
ZINE EZZINE IMANE	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 12/04/2010	LE DEBITEUR	162 142,63
AJMANI HAFIDA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	200 000,00	Hypothèque	à Casa le 04/03/2009	LE DEBITEUR	129 650,82
JAMILA RAFIK EPOUSE YAZAMI	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	380 000,00	Hypothèque	à berrechid le 08/10/2010	LE DEBITEUR	259 091,03
NACIRI NOUREDDINE	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	250 000,00	Hypothèque	à Nouacer le 03/11/2011	LE DEBITEUR	205 625,00
BNINI KHADDOUJ	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	219 000,00	Hypothèque	à Casa le 10/02/2011	LE DEBITEUR	140 000,06
AZZA FOUZA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	300 000,00	Hypothèque	à Mohammedia le 02/12/2011	LE DEBITEUR	132 857,31
BENMOUSSA NAJAT	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	165 000,00	Hypothèque	à Agadir le 02/07/2011	LE DEBITEUR	65 476,20
EL HATABI RACHIDA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	160 000,00	Hypothèque	à Kenitra le 12/07/2011	LE DEBITEUR	85 714,36
BOUTHIM ABDELTIFF	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	220 000,00	Hypothèque	à Mohammedia le 17/01/2012	LE DEBITEUR	192 499,80
EL AZZ MOHAMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	500 000,00	Hypothèque	à Casa le 11/10/2011	LE DEBITEUR	437 499,80
CHAFFAI MOHAMED	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	400 000,00	Hypothèque	à Ben Slimane le 23/12/2010	LE DEBITEUR	322 222,74
CHOUIKH MALIKA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	350 000,00	Hypothèque	à Marrakech le 20/09/2011	LE DEBITEUR	282 692,20
BOUDJENANE SIHAM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	600 000,00	Hypothèque	à Casa le 30/12/2011	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	529 285,62
RAMLAOUIANE ABDELKEBIR	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	350 000,00	Hypothèque	à Casa le 21/12/2011	LE DEBITEUR	300 000,00
KAMIL SOUMAYA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	490 000,00	Hypothèque	à Casa le 15/03/2012	LE DEBITEUR	442 750,00
AZZ SOUFIANE	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	1 083 897,00	Hypothèque	à Casa le 18/06/2012	LE DEBITEUR	982 511,18
MELHAOUI OUASSIM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	580 000,00	Hypothèque	à Casa le 28/09/2012	LE DEBITEUR	514 404,78
SAYARH HIND	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	310 000,00	Hypothèque	à Casa le 24/12/2012	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	234 714,48
FAKKAKI ABDEHRAHIM	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	250 000,00	Hypothèque	à Casa le 08/02/2013	LE DEBITEUR	227 380,88
KOURTOBI YOUSSEF	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	430 000,00	Hypothèque	à Casa le 08/10/2013	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	418 482,10
NOURI MONIA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	500 000,00	Hypothèque	à Casa le 11/10/2013	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	500 000,00
OKHA AICHA	Débiteur (MEMBRE DU PERSONNEL)	430 000,00	Hypothèque	à Casa le 23/10/2013	(50%LE DEBITEUR (50%TIERCE PERSONNE	419 761,90

Etat C4 : Tableau des opérations en devises comptabilisées pendant l'exercice

Au 31/12/2013		
NATURE	Entrées Contre-valeur en Dirhams	Sorties Contre-valeur en Dirhams
Financement permanent		
Immobilisations brutes		
Rentrées sur immobilisations		
Remboursement des dettes de financement		
Dépôts auprès des cédantes		
Dépôts constitués		
Dépôts libérés		
Intérêts sur dépôts		
Dépôts Reçus des réassureurs		
Dépôts constitués	153 783 964,30	
Dépôts libérés		127 536 726,11
charges sur dépôts		3 981 053,79
Affaires directes et acceptations		
Primes (Devises Maritime)	0,00	
Sinistres payés(Devises Maritime)		0,00
Cessions en réassurances		
Primes nettes cédées		128 234 856,48
Sinistres payés	68 010 121,37	
Autres Produits	72 411,74	
Autres charges		91 038,62
TOTAL DES ENTREES	221 866 497,41	
TOTAL DES SORTIES		259 843 675,00
BALANCE DEVICES	0 U	
TOTAL	221 866 497,41	259 843 675,00

Etat C5 : Datation et événements postérieurs

Au 31/12/2013						
I - DATATION						

Date de clôture (1)

N E A N T

Date d'établissement des états de synthèse (2)

N E A N T

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Date	Indication des événements
	- Favorables
	N E A N T
	- Défavorables
	N E A N T

IV.2.2 COMPTES CONSOLIDÉS – 2013

Bilan consolidé

ACTIF	<u>31-déc</u> <u>2013</u>	<u>31 déc.</u> <u>2012</u>
Actif immobilisé		
Ecart d'acquisition	204 571	220 336
Immobilisations corporelles	22 299	24 716
Titres mis en équivalence	148 640	139 043
Placements affectés aux opérations d'assurance	7 365 706	6 968 667
Autres immobilisations	81 985	49 633
Impôts différés actifs	<u>2 005</u>	<u>2 448</u>
	<u>7 825 206</u>	<u>7 404 843</u>
Actif circulant		
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	1 440 615	1 455 709
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés débiteurs	1 498 333	1 295 639
Autres éléments de l'actif circulant	<u>971 506</u>	<u>996 475</u>
	<u>3 910 454</u>	<u>3 747 823</u>
Trésorerie - actif	<u>11 574</u>	<u>15 559</u>
	<u>11 747 234</u>	<u>11 168 225</u>

PASSIF	<u>31-déc</u> <u>2 013</u>	<u>31 déc.</u> <u>2 012</u>
Capital	601 904	601 904
Réserves consolidées	529 663	487 032
Résultat	<u>110 501</u>	<u>101 245</u>
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	<u>1 242 068</u>	<u>1 190 181</u>
Dont : Capitaux propres part du groupe	<u>1 239 944</u>	<u>1 188 271</u>
Intérêts minoritaires	<u>2 124</u>	<u>1 910</u>
Dettes de financement	7 970	7 931
Provisions techniques	8 785 229	8 411 962
Provisions pour risques et charges	<u>1 590</u>	<u>3 373</u>
	<u>10 036 857</u>	<u>9 613 447</u>
Passif circulant		
Dettes pour les espèces remises par les cessionnaires	663 689	661 507
Cessionnaires, cédants coassureurs et comptes rattachés créditeurs	164 185	147 258
Assurés, intermédiaires et comptes rattachés créditeurs	320 716	250 303
Autres dettes du passif circulant	<u>353 569</u>	<u>388 641</u>
	<u>1 502 159</u>	<u>1 447 709</u>
Trésorerie - passif	<u>208 218</u>	<u>107 069</u>
	<u>11 747 234</u>	<u>11 168 225</u>

CPC :

	<u>31-déc</u> 2013	<u>31-déc</u> 2012
COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE VIE		
Primes émises brutes	346 438	358 522
Primes émises cédées	(23 820)	(22 198)
Variation des provisions pour primes non acquises brutes	-	-
Variation des provisions pour primes non acquises cédées	-	-
Produits techniques d'exploitation	5 471	4 457
Prestations et frais	(262 292)	(261 467)
Prestations et frais cédés	15 098	19 034
Charges techniques d'exploitation	(105 878)	(106 827)
Produits des placements affectés aux opérations d'assurance.	72 337	75 057
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance.	(16 946)	(71 748)
Résultat technique Vie (A)	30 408	(5 170)
COMPTE TECHNIQUE ASSURANCE NON VIE		
Primes émises brutes	2 553 964	2 411 536
Primes émises cédées	(480 735)	(483 729)
Variation des provisions pour primes non acquises brutes	(11 800)	(8 597)
Variation des provisions pour primes non acquises cédées	(10 540)	977
Produits techniques d'exploitation	63 957	27 532
Prestations et frais	(1 697 269)	(1 318 201)
Prestations et frais cédés	249 733	285 725
Charges techniques d'exploitation	(682 373)	(665 475)
Produits des placements affectés aux opérations d'assurance	211 503	172 054
Charges des placements affectés aux opérations d'assurance	(56 509)	(268 181)
Résultat technique Non Vie (B)	139 911	153 641
Résultat technique (C = A + B)	170 319	148 471
COMPTE NON TECHNIQUE		
Produits non techniques courants	18 630	14 260
Charges non techniques courantes	(11 772)	(11 078)
Résultat non technique courant	6 858	3 182
Produits non techniques non courants	53 683	77 486
Charges non techniques non courantes	(86 193)	(77 306)
Résultat non technique non courant	(32 510)	180
Résultat non technique (D)	(25 652)	3 362
Résultat avant impôt (C + D)	144 667	151 833
Impôt sur le résultat	(38 665)	(50 324)
Dotations d'amortissement des écarts d'acquisition	(18 508)	(19 229)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	23 007	18 965
Résultat net	110 501	101 245
Dont :		
Part du Groupe	110 297	101 159
Intérêts minoritaires	204	86

ESG :

		EXERCICE	
		31-déc-13	31-déc-12
1	Primes émises	2 900 402	2 770 058
	Variation des provisions pour primes non acquises	(11 800)	(8 597)
2	+ Produits des placements	283 840	247 111
I	= Chiffre d'affaires global.....	3 172 442	3 008 572
3	- Prestations et frais payés	(1 598 095)	(1 344 694)
4	+/- Variation des provisions techniques	(361 466)	(234 974)
5	- Charges d'acquisition des contrats	(408 633)	(387 302)
6	- Achats consommés de mat et fournitures	(7 078)	(6 323)
7	- Autres charges externes	(116 043)	(106 230)
8	- Charges de placements	(73 455)	(339 929)
	<i>Total charges de sinistres et consommations</i>	<i>(2 564 770)</i>	<i>(2 419 452)</i>
II	= Valeur ajoutée avant réassurance.....	607 672	589 120
	Part des réassureurs dans les primes acquises	(504 575)	(505 927)
	Part des réassureurs dans les prestations payées	264 831	304 759
	Variation des provisions pour primes non acquises cédées	(10 540)	977
9	+/- Solde de réassurance	(250 284)	(200 191)
III	= Valeur ajoutée après réassurance.....	357 388	388 929
10	+ Subventions d'exploitation	-	-
11	- Impôts et taxes	(24 923)	(25 722)
12	- Charges de personnel	(134 750)	(133 018)
IV	= Excédent brut d'exploitation.....	197 715	230 189
13	+ Autres produits d'exploitation	15 708	10 424
14	- Autres charges d'exploitation	(21 264)	(9 040)
15	+ Reprises d'exploitation	53 720	21 565
16	- Dotations d'exploitation	(75 560)	(104 667)
V	= Résultat technique.....	170 319	148 471
17	+/- Résultat non technique	(25 652)	3 362
18	- Impôt sur les résultats	(38 665)	(50 324)
19	+ Quote-part des sociétés MEE	23 007	18 965
20	- Dotations aux At de l'EA	(18 508)	(19 229)
VI	= Résultat net de l'exercice.....	110 501	101 245
	<i>Part du Groupe</i>	<i>110 297</i>	<i>101 159</i>
	<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>204</i>	<i>86</i>

Tableau de financement :

I - SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Exercice du 01.01.2013 au 31.12.2013

MASSES		Exercice (a)	Exercice précédent (b)	Variations (a-b)	
				emplois (c)	ressources (d)
1	Financement permanent (moins rubrique 16)	1 251 628	1 201 485	(50 143)	
2	Moins Actif immobilisé (moins rubrique 26)	459 500	436 176		(23 324)
3	= Fond de roulement fonctionnel (1-2) (A)	792 128	765 309	(26 819)	
4	Provisions techniques nettes de cessions (16 - 32)	7 344 614	6 956 253		388 361
5	Placements moins dépôts des réassureurs (26 - 42)	6 702 017	6 307 160		(394 857)
6	= Besoin en couverture (4 - 5) (B)	642 597	649 093		(6 496)
7	Actif circulant (moins rubrique 32)	2 469 839	2 292 114	177 725	
8	Moins Passif circulant (moins rubrique 42)	838 470	786 202	(52 268)	
9	= Besoin de financement (7-8) (C)	1 631 369	1 505 912	125 457	
10	Trésorerie nette (actif - passif) = (A+ B - C)	(196 644)	(91 510)		(105 134)

II - FLUX DE TRESORERIE

	déc. 2013	déc. 2012
Résultat net	110 501	101 245
Variation des provisions techniques nettes de cessions	388 361	146 246
Variation des frais d'acquisition reportés	(816)	(918)
Variation des amortissements et provisions (1)	(20 784)	354 021
+ ou - valeurs provenant de la réévaluation d'éléments d'actif	-	-
+ ou - valeurs réalisées sur cessions d'éléments d'actifs	(22 515)	(45 112)
Variations des créances et dettes techniques (341 + 342 - 441 - 442 - 42)	(112 038)	104 225
Variation des débiteurs et créditeurs divers (343 à 348 - 443 à 448)	45 709	(75 187)
Autres variations (349 - 449)	18 764	(84 807)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	18 508	19 229
QP des sociétés mises en équivalence	(23 007)	(18 965)
Correction du résultat du résultat de cession de titres consolidés	-	(5 309)
Variation des impôts différés	444	1 376
Dividendes versés par sociétés mises en équivalence	14 671	7 050
A - flux d'exploitation	417 798	503 094
Acquisitions - cessions d'immeubles (261)	-	-
Acquisitions - cessions d'obligations (262)	(624 717)	(516 351)
Acquisitions - cessions d'actions (263)	258 524	156 594
Autres Acquisitions - cessions du (26)	(18 991)	(10 446)
Autres Acquisitions - cessions (21 23 24 25 35)	(79 081)	22 026
B - flux d'investissement	(464 265)	(348 177)
Dividendes versés	(58 709)	(152 642)
Emissions/(remboursement) nets d'emprunts	43	86
Augmentation/(réduction) de capital et fonds d'établissement	-	-
C - flux de financement	(58 666)	(152 556)
D - Impact de change (+17- 27-37+47)	-	-
E -Variation nette de la trésorerie (A + B+ C + D)	(105 133)	2 361
G - Trésorerie sur entrée de périmètre	-	-
F - Trésorerie au 1 ^{er} janvier	(91 511)	(93 871)
H - Trésorerie en fin de période (E + F)	(196 644)	(91 510)

(1) dotations moins reprises